



**2014**

Rapport  
annuel  
et bilan social



**Société de la Loterie  
de la Suisse Romande**

13, rue Marterey  
Case postale 6744 • CH-1002 Lausanne  
Tél. + 41 21 348 13 13 • Fax + 41 21 348 13 14  
info@loro.ch • www.loro.ch

# Sommaire

## Rapport annuel 2014

|    |                                                           |
|----|-----------------------------------------------------------|
| 2  | Mission et valeurs                                        |
| 3  | L'essentiel                                               |
| 5  | Le mot du Président                                       |
| 6  | Entretien avec le Directeur général sur l'exercice 2014   |
| 8  | Gouvernance                                               |
| 12 | Résultats 2014                                            |
| 14 | Résultats par type de jeux                                |
| 17 | Réseaux de vente                                          |
| 19 | Nouveautés et perspectives                                |
| 22 | Entretien avec le Directeur général sur les enjeux futurs |
| 24 | Parties prenantes                                         |
| 26 | Certifications                                            |
| 28 | Au service du bien commun                                 |
| 31 | Bénéficiaires                                             |

## Bilan social 2014

|    |                     |
|----|---------------------|
| 37 | Avant-propos        |
| 38 | Priorités           |
| 40 | Communauté          |
| 42 | Jeu Responsable     |
| 45 | Ressources humaines |
| 48 | Environnement       |
| 50 | Profil GRI          |



# Une entreprise d'utilité publique



## MISSION

## VALEURS

Fondée en 1937 à des fins d'utilité publique, la Loterie Romande assure l'organisation et l'exploitation des jeux de loterie et des paris sportifs dans les six cantons romands. Elle distribue l'intégralité de ses bénéfices à des associations sans but lucratif actives dans de nombreux domaines, comme l'action sociale, la culture, le sport, l'éducation ou l'environnement.

Sur la base de ce modèle unique au monde, la Loterie Romande accomplit ses activités de manière éthique et mesurée. Elle intègre pleinement la prévention et la lutte contre le jeu excessif dans sa stratégie d'entreprise.

La Loterie Romande s'engage également à favoriser et à faire partager ses valeurs fondamentales. Celles-ci sont formalisées dans une charte d'entreprise, déclinée sur différents supports. Tous les collaborateurs participent activement à sa mise en œuvre.

### CONFIANCE-CRÉDIBILITÉ:

La Direction et les collaborateurs sont garants de l'intégrité, de la fiabilité et de la crédibilité des jeux, destinés à procurer rêve et amusement.

### RESPONSABILITÉ-TRANSPARENCE:

L'action de l'entreprise en faveur de l'utilité publique exige des prestations exemplaires et un engagement permanent à l'égard du public.

### INNOVATION-CRÉATIVITÉ:

L'inventivité est à la base de la création des jeux, qui se veulent pertinents, portés vers l'avenir et socialement responsables.

### LOYAUTÉ-RESPECT:

Les principes d'équité, l'éthique globale et le sens aigu des responsabilités sont les moteurs de l'institution comme de chaque collaborateur.

### ENGAGEMENT-RÉCIPROCITÉ:

Les collaborateurs disposent d'un environnement de travail stimulant et valorisant, de manière à participer avec enthousiasme aux buts de l'entreprise.

### COLLABORATION-PARTAGE:

L'échange et le travail en réseau avec l'ensemble des parties prenantes sont essentiels à la poursuite des objectifs de l'institution.

# Chiffres-clés

## RÉSULTATS

CHF  
**388**  
millions

### REVENU BRUT DES JEUX (RBJ)

**OBJECTIF:** développer le RBJ dans le cadre de la politique de Jeu Responsable de l'entreprise.

↑ **+2,6%**  
(en millions)

|      |      |      |
|------|------|------|
| 367  | 378  | 388  |
| 2012 | 2013 | 2014 |

CHF  
**209,9**  
millions

### BÉNÉFICE NET VERSÉ À L'UTILITÉ PUBLIQUE

**OBJECTIF:** poursuivre la mission de la Loterie Romande au service du bien commun en versant 100% du bénéfice net à la vie associative romande.

↑ **+1,9%**  
(en millions)

|       |      |       |
|-------|------|-------|
| 204,8 | 206  | 209,9 |
| 2012  | 2013 | 2014  |

## RÉSEAU DE VENTE ET PARTENAIRES

**2'650**

### NOMBRE DE POINTS DE VENTE

**OBJECTIF:** adapter les canaux aux habitudes des consommateurs.

|      |      |      |
|------|------|------|
| 2750 | 2650 | 2650 |
| 2012 | 2013 | 2014 |

CHF  
**71,9**  
millions

### COMMISSIONS VERSÉES AUX DÉPOSITAIRES

**OBJECTIF:** contribuer de façon déterminante aux revenus des commerces de proximité.

(en millions)

|      |      |      |
|------|------|------|
| 68,2 | 69,6 | 71,9 |
| 2012 | 2013 | 2014 |

## JEU RESPONSABLE

CHF  
**1,94**  
million

### CONTRIBUTION POUR LA RECHERCHE ET LA PRÉVENTION (0,5% DU RBJ)

**OBJECTIF:** poursuivre le rôle moteur de l'entreprise dans le domaine de la recherche et de la prévention.

(en millions)

|      |      |      |
|------|------|------|
| 1,84 | 1,89 | 1,94 |
| 2012 | 2013 | 2014 |

**16**

### NOMBRE D'AVERTISSEMENTS ENVOYÉS AUX DÉPOSITAIRES

**OBJECTIF:** poursuivre le contrôle strict des points de vente de Loterie électronique et les visites de «clients mystères».

|      |      |      |
|------|------|------|
| 12   | 13   | 16   |
| 2012 | 2013 | 2014 |

**7**

### NOMBRE DE RETRAITS

**OBJECTIF:** poursuivre la politique «partenaires sinon rien».

|      |      |      |
|------|------|------|
| 2    | 6    | 7    |
| 2012 | 2013 | 2014 |

**372**

### NOMBRE DE DÉPOSITAIRES/EMPLOYÉS AYANT SUIVI LA FORMATION ANNUELLE OBLIGATOIRE

**OBJECTIF:** permettre à tous les dépositaires et leurs employés de maîtriser les connaissances de base en matière de prévention et de lutte contre le jeu excessif.

|      |      |      |
|------|------|------|
| 361  | 369  | 372  |
| 2012 | 2013 | 2014 |

## RESSOURCES HUMAINES

**280**  
collaborateurs

### COLLABORATEURS

**OBJECTIF:** être un employeur exemplaire, fiable, motivant et formateur.

dont:

57 vendeurs de billets

11 en formation

4 en situation d'intégration professionnelle



|      |      |      |
|------|------|------|
| 286  | 292  | 280  |
| 2012 | 2013 | 2014 |

## EN CONSIDÉRANT L'ENSEMBLE DE LA POPULATION ROMANDE...

**65%**

**SONT DES JOUEURS DE LA LOTERIE ROMANDE.**

**83%**

**JUGENT LA LOTERIE ROMANDE SYMPATHIQUE.**

**86%**

**LA JUGENT DIGNE DE CONFIANCE.**

Source: sondage Baroloro 2014

A man in a red and black jacket sits in a wheelchair on a grassy hill. A golden retriever is running towards him. The background shows a misty valley with rolling hills, scattered houses, and distant mountains under a clear blue sky.

Une histoire unique au monde

# Le premier mécène romand

Au fil des décennies, la Loterie Romande assure la mission pour laquelle elle fut créée en 1937 par les cinq cantons romands de l'époque, rejoints en 1979 par le Jura. Asservir les jeux de loterie et de paris à la seule utilité publique et réserver l'intégralité de leurs bénéfices à la bienfaisance sociale, culturelle et sportive constituait un acte institutionnel marqué du sceau de la sagesse, de la lucidité et de l'altruisme.

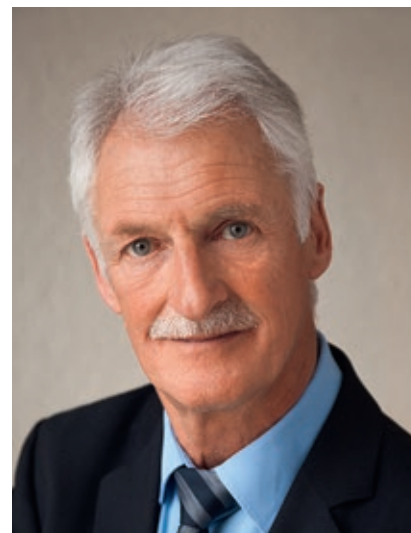
Après des années de controverses, au cours desquelles les défenseurs de la Loterie Romande ont dû faire face à une rude adversité, les principes fondateurs de l'institution sont désormais gravés dans l'article 106 de la Constitution fédérale. La législation qui doit en découler alimentera bientôt le débat parlementaire. Même si des milieux motivés par des intérêts mercantiles rêvent de la dénaturer, la nouvelle norme constitutionnelle sera la référence pour aménager, dans la durée, la mission des loteries dévolues au bien commun.

La nouvelle législation sur les jeux d'argent ne devra pas se limiter à encadrer les activités des opérateurs autorisés par les pouvoirs publics. Elle devra aussi donner aux autorités de surveillance les moyens d'intervenir dans l'ensemble du secteur, y compris à l'égard de sociétés opérant sur les réseaux électroniques à partir de territoires connus pour leurs règles juridiques

et fiscales complaisantes. Le nouveau cadre légal devra surtout permettre à la Loterie Romande et à Swisslos de cultiver la créativité, l'innovation, l'originalité et le dynamisme entrepreneurial. Ces vertus, conjuguées avec l'exigence de préserver un secteur du jeu transparent et responsable, permettront à notre institution de confirmer, sur le long terme, son rôle de premier mécène romand.

Les résultats de l'exercice 2014 invitent, une fois de plus, à exprimer des sentiments de satisfaction. Ils sont doublés d'une sincère reconnaissance à l'égard des Autorités d'autorisation et de surveillance, de toutes les instances qui participent activement au succès de la Loterie Romande et, bien sûr, des centaines de milliers de joueurs dont les mises perdues sont redistribuées à la collectivité à laquelle ils appartiennent.

*Jean-Pierre Beuret*  
*Président de la Loterie Romande*







**Jean-Luc  
Moner-Banet**  
commente  
les résultats  
d'exploitation



---

### **En termes de revenu brut des jeux (RBJ), 2014 s'inscrit dans la stabilité. Comment analysez-vous ce résultat ?**

---

Le premier constat est que le marché des jeux d'argent en Suisse, et plus généralement en Europe, tend à se consolider. Les jeux proposés par la Loterie Romande continuent néanmoins d'avoir un grand succès auprès des joueurs, grâce notamment à son vaste réseau de dépositaires et à sa présence sur Internet. Il faut également relever que l'année 2014 a été particulièrement faste en matière de jackpots au Swiss Loto et à l'Euro Millions, ce qui a renforcé l'attrait pour ces jeux et grandement contribué aux résultats de l'exercice écoulé.

---

### **Le bénéfice croît légèrement. Il s'agit donc d'une bonne nouvelle pour les projets d'utilité publique ?**

---

En effet, le bénéfice croît de la même manière que le revenu brut des jeux, soit légèrement. Dans une perspective plus longue, la stabilité prévaut aussi au niveau des bénéfices et il s'agit là d'une excellente nouvelle pour les projets d'utilité publique soutenus chaque année par la Loterie Romande. Les milliers d'associations et de fondations qui comptent sur la Loterie Romande pour mener à bien leurs activités savent que notre entreprise fait tout pour répondre à leurs besoins et qu'elle s'engage avec conviction pour pouvoir continuer à les aider durant les décennies à venir.

---

### **Quels sont les jeux qui ont eu le plus de succès en 2014 ?**

---

2014 a été l'année des jeux de tirage. Grâce aux nouveautés introduites en 2013, le Swiss Loto a eu un beau succès. Ce jeu a démontré qu'il peut générer des jackpots qui font rêver, avec notamment un montant record de près de 50 millions de francs remporté l'été dernier. L'Euro Millions a pour sa part dignement fêté son dixième anniversaire, en offrant lui aussi

une série d'importants jackpots qui ont attiré les joueurs, en Suisse comme ailleurs en Europe. Dans l'ensemble, on peut relever que la gamme de jeux très diversifiée de la Loterie Romande se maintient bien, en particulier – et c'est à souligner – les billets à gratter, qui restent des jeux simples, faciles et ludiques, disponibles dans 2'650 points de vente en Suisse romande.

---

### **La Loterie Romande attache une grande importance à la modernisation de ses points de vente. Les nouveaux terminaux donnent-ils satisfaction ?**

---

L'objectif de la Loterie Romande à travers l'acquisition des nouveaux terminaux était non seulement de moderniser un matériel de vente devenu obsolète, car datant de plus de dix ans, mais aussi de donner la possibilité à tous les dépositaires de vendre la gamme complète des jeux et d'utiliser toutes les fonctionnalités existantes, comme la lecture des bulletins de jeux, qui était réservée auparavant à un certain type de terminal seulement. Cette politique de modernisation et d'uniformisation du matériel de vente a été bien reçue par nos dépositaires, ce qui démontre également que le réseau de vente physique a encore beaucoup d'avenir. Celui-ci reste le pilier de notre activité commerciale, même si Internet continue à se développer.

---

### **Le PMU en ligne a été lancé avec succès l'an dernier. L'offre interactive et mobile va-t-elle continuer à s'enrichir ?**

---

Le PMU en ligne a effectivement été lancé avec succès. Ce nouveau canal de distribution vient en complément de l'offre existante dans les points de vente depuis plus de 20 ans et permet de donner une nouvelle fraîcheur aux paris hippiques. La Loterie Romande souhaite continuer à développer les canaux interactifs, non seulement sur Internet, mais également sur les terminaux mobiles, smartphones et tablettes. L'offre de jeux sur ces moyens de distribution est appelée à s'étoffer au cours des années à venir,

afin de satisfaire les joueurs, jeunes et moins jeunes, désormais tous connectés et demandeurs de mobilité.

---

### **Quelles sont les perspectives pour 2015-2016 ?**

---

Sur le plan commercial, les perspectives restent celles d'une consolidation du secteur des loteries et des paris. Le revenu brut des jeux ainsi que le bénéfice vont peut-être varier de quelques pourcents, mais ils resteront globalement stables au cours de ces deux prochaines années. Dans l'ensemble, le marché des jeux d'argent en Suisse évoluera peu, en ce qui concerne les opérateurs légaux – loteries et casinos –, qui continueront à être confrontés à une situation toujours plus concurrentielle en raison du développement du jeu illégal, sur Internet, mais aussi dans les arrière-salles de bars.

# Conseil d'administration

## de la Loterie Romande

### au 1<sup>er</sup> janvier 2015

**Le Conseil d'administration est l'organe exécutif de la Loterie Romande.**



De gauche à droite et de haut en bas :

**JEAN-MAURICE FAVRE, RUTH LÜTHI, JEAN-PIERRE BEURET (Président), GUY-OLIVIER SEGOND, YANN BARTH, JACQUELINE MAURER-MAYOR, ANDRÉ SIMON-VERMOT.**

# L'organisation institutionnelle de la Loterie Romande au 1<sup>er</sup> janvier 2015

## Conférence Romande de la Loterie et des Jeux (CRLJ)

Cette Conférence est l'organe institutionnel de la Convention relative à la Loterie Romande. Elle est formée des magistrats des six cantons qui autorisent et surveillent la Loterie Romande.

### LEUBA PHILIPPE

Président  
Conseiller d'Etat

Département de l'économie  
et du sport, Vaud

### GODEL GEORGES

Conseiller d'Etat

Direction des finances, Fribourg

### CINA JEAN-MICHEL

Conseiller d'Etat

Département de l'économie,  
de l'énergie et du territoire, Valais

### KARAKASH JEAN-NATHANAËL

Conseiller d'Etat

Département de l'économie et de l'action  
sociale, Neuchâtel

### LONGCHAMP FRANÇOIS

Conseiller d'Etat

Département présidentiel, Genève

### PROBST MICHEL

Ministre

Département de l'économie  
et de la coopération, Jura

## Assemblée générale de la Loterie Romande

L'Assemblée générale est l'organe suprême de l'association.

### PRÉSIDENT

Beuret Jean-Pierre, Saignelégier

### SOCIÉTAIRES

#### Vaud

Astolfi Marco, La Tour-de-Peilz  
Fischer Pascale, Grandson  
Jaquier Rémy, Yverdon-les-Bains  
Maillefer Anne-Marie, Savigny  
Maurer-Mayor Jacqueline, Lausanne\*  
Pichard Olivier, Bex  
Rochat Delphine, Lausanne  
Sordet Philippe, Lutry  
Vullioud Edmond, Lausanne

#### Fribourg

Bäriswyl Henri, Cormagens  
Gaillet Claude-Alain, Estavayer-le-Lac  
Lüthi Ruth, Fribourg\*  
Monney Jean-Paul, Dompierre

#### Valais

Favre Jean-Maurice, Vétroz\*  
Jirillo Grégoire, Sion  
Tornay Jean-Maurice, Orsières  
Valli-Ruppen Simone, Naters  
Valterio Pierre, Vex

#### Neuchâtel

Dupasquier Corinne, Neuchâtel  
Monnin Daniel, Neuchâtel  
Simon-Vermot André, La Chaux-de-Fonds\*

#### Genève

Favre Bernard, Genève  
Grandjean-Kyburz Béatrice, Chêne-Bougeries  
Kleiner Michaël, Genève  
Maulini Pierre, Carouge  
Schneider Annelise, Chêne-Bougeries  
Segond Guy-Olivier, Genève\*

#### Jura

Barth Yann, Courroux\*  
Kübler Jean-Christophe, Delémont

\* Membres du Conseil d'administration



# Cadre institutionnel de la Loterie Romande

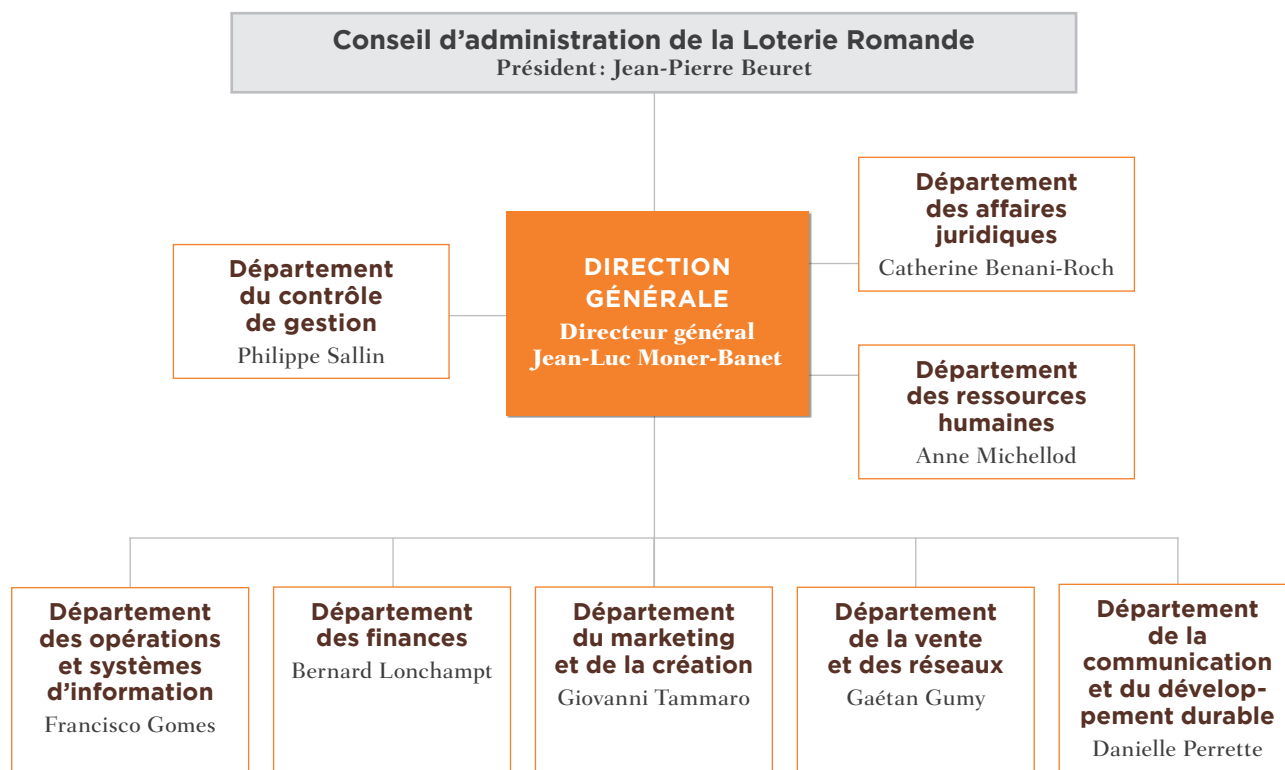


■ Organisation des jeux   ■ Répartition des bénéfices

## RÉGULATION

La Commission des loteries et paris (Comlot) a été instituée comme autorité intercantonale par les 26 cantons suisses, sur la base de la Convention conclue entre eux en 2006. Sa tâche consiste à surveiller le marché des loteries et des paris ainsi que d'assurer une offre de jeu transparente et intègre en Suisse. Elle est également l'autorité d'homologation des nouveaux jeux de loterie et des nouveaux paris.

# Organigramme de l'entreprise



**Organe de révision:** Deloitte, Lausanne

**Contrôleur externe:** M. P.-A. Cardinaux, Ernst & Young

## PRINCIPES DE PRÉSENTATION DES COMPTES

La Loterie Romande attache une grande importance au respect des intérêts des parties prenantes dans la conduite de l'institution. Elle applique un modèle de gestion à la fois responsable et performant, basé sur la transparence et les meilleures pratiques de gouvernance. La présentation des comptes annuels 2014 a été préparée conformément à l'ensemble des recommandations Swiss GAAP RPC, appliquées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Selon les normes Swiss GAAP RPC, les comptes de la société présentent une image fidèle de son patrimoine, de sa situation financière et de ses résultats. L'application de ces normes a été introduite en prévision des futurs changements législatifs, sur recommandation de la Commission des loteries et paris (Comlot). Dans le présent Rapport annuel et bilan social, le bénéfice net désigne le total à distribuer aux Organes cantonaux de répartition et au sport, après attribution d'un montant de CHF 1,5 million à la réserve libre.

# Revenu brut des jeux et bénéfice

CHF  
**209,9**  
millions

pour l'utilité  
publique



« La créativité, l'innovation et l'originalité, conjuguées avec l'exigence de préserver un secteur du jeu transparent et responsable, permettent à la Loterie Romande de confirmer son rôle de premier mécène romand. »

Jean-Pierre Beuret,  
Président de la Loterie Romande

Sur le plan comptable, 2014 s'inscrit dans un contexte de stabilité pour la Loterie Romande, qui enregistre une légère progression des ventes et du revenu brut des jeux. Le bénéfice net – soit le montant distribué à l'utilité publique – suit la même courbe.

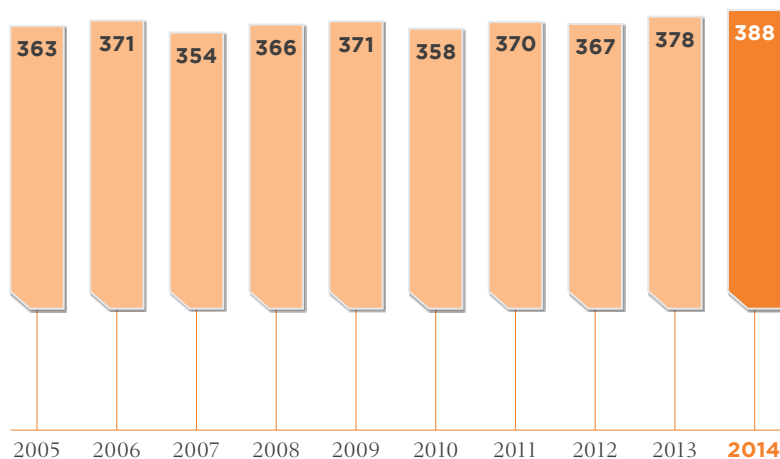
## UN RBJ EN LÉGÈRE HAUSSE

En 2014, le revenu brut des jeux (RBJ), soit les montants misés moins les gains payés aux joueurs, a atteint CHF 388 millions, ce qui représente une progression de 2,6% par rapport à 2013. Dans un contexte où le secteur des jeux d'argent devient toujours plus concurrentiel, la fréquence de gros jackpots aux jeux de tirage a contribué à stimuler les ventes et explique cette légère croissance.

Les activités de la Loterie Romande ont également été soutenues par toute une série d'innovations et d'actions promotionnelles portant sur les diverses catégories de jeux :

- 31 nouveaux billets à gratter ont été lancés en 2014, dont beaucoup d'inédits, mais également des séries spéciales de jeux existants ;
- le nombre de gros jackpots proposés, dont le jackpot record du Swiss Loto remporté au mois d'août, a renforcé l'attrait pour les jeux de tirage et incité de nouveaux joueurs à tenter leur chance ;
- s'agissant des paris sportifs, les grands événements de l'année 2014, comme la Coupe du monde de football et les Jeux Olympiques, ont contribué à dynamiser l'entier du secteur.

## Evolution du revenu brut des jeux (en millions de CHF)



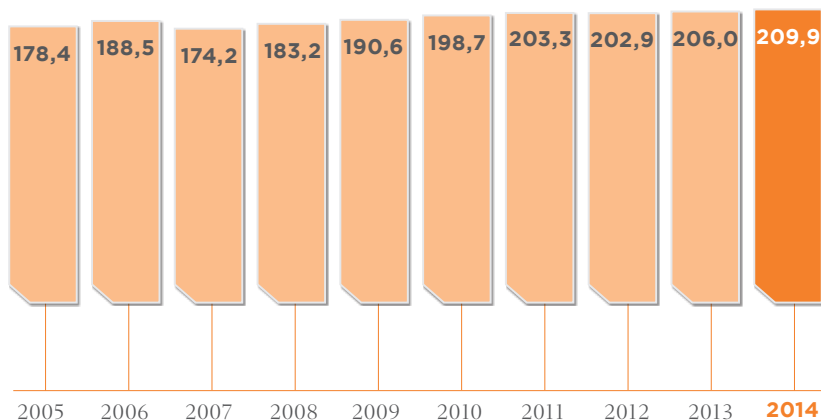
### STABILITÉ DU BÉNÉFICE NET

Au terme de l'exercice 2014, le bénéfice net, soit le montant attribué à l'utilité publique, s'établit à CHF 209,9 millions. Ce montant reste globalement stable par rapport à 2013 (CHF 206 millions). Ce bon résultat permet de maintenir le niveau élevé du soutien apporté aux projets caritatifs, culturels, sportifs et environnementaux; il reflète les stratégies à long terme mises en place par la Loterie Romande :

- développer, adapter et diversifier l'offre pour répondre aux attentes de tous les joueurs ;
- optimiser les réseaux de vente en fonction des nouvelles habitudes de consommation et en tenant compte des évolutions technologiques ;
- poursuivre la maîtrise des coûts de fonctionnement, qui se situent à 27,8% du RBJ (contre 27,9% en 2013).



### Evolution du bénéfice net (en millions de CHF)



« En distribuant l'entier de ses bénéfices à l'utilité publique, la Loterie Romande constitue un partenaire incontournable pour des milliers d'institutions ; elle joue un rôle prépondérant dans le développement du tissu social, culturel et associatif de Suisse romande. »

Georges Godel, Conseiller d'Etat du canton de Fribourg,  
membre de la Conférence romande de la loterie et des jeux (CRLJ)



# Billets à gratter, loteries et paris sportifs

## EN BREF

CHF  
**388**  
millions

de revenu brut  
des jeux en 2014  
(+2,6%)



Nouveaux jeux, gros jackpots et événements sportifs majeurs. Autant d'éléments qui ont rythmé l'année 2014 et contribué à dynamiser les activités de la Loterie Romande.

## JEUX DE GRATTEGE

En 2014, les jeux de grattage (billets instantanés) confirment leur progression, avec une hausse du RBJ de 3,7% par rapport à

l'année précédente. Après la belle croissance constatée en 2013 (+8,7%), le secteur continue à afficher une vitalité réjouissante, malgré un marché des jeux d'argent toujours plus concurrentiel.

Le renouvellement permanent de l'offre, avec le lancement de nombreux billets inédits, démontre à nouveau ses effets positifs et contribue à susciter l'intérêt d'un public toujours friand de nouveautés. Les séries bonus de billets phares apportent leur pierre à l'édifice en offrant aux joueurs

## LES JEUX DE LA LOTERIE ROMANDE EN 2014:

**39,7**  
millions

**BILLETS INSTANTANÉS** vendus, soit 75,6 à la minute.

**12,3**  
millions

**BILLETS « TRIBOLO »** vendus, soit 23,4 à la minute.

**36,2**  
millions

**GRILLES SWISS LOTO** jouées; CHF 36,4 millions de gains payés aux joueurs.

**58,5**  
millions

**GRILLES EURO MILLIONS** jouées; CHF 60,6 millions de gains payés aux joueurs.

**4,3**  
millions

transactions enregistrées  
**SUR INTERNET.**



plus de divertissement. La gamme a également été diversifiée avec de nouveaux concepts, comme le billet « 10'000 à l'heure », qui a été accompagné d'une chasse au trésor mêlant virtuel et réel sur le réseau social Twitter.

Parmi les succès de l'année 2014 figurent les nouveaux billets Fiesta, Solitaire ou Volcano, ainsi que les traditionnels Carton, Dico et Rento, qui ont fait l'objet d'excellentes relances. Le jeu Mégalo a lui aussi connu une belle réussite.

## JEUX DE TIRAGE

Les jeux de tirage, qui représentent le secteur le plus important au niveau du RBJ, enregistrent la meilleure progression avec une hausse de 5,2% par rapport à 2013. Ce résultat est dû essentiellement au succès de l'Euro Millions, qui affiche un bond de 7,7%. Cette hausse du RBJ confirme la popularité de ce jeu lancé en 2004 et s'explique également par le nombre de gros jackpots offerts tout au long de l'année.

Le Swiss Loto affiche, pour sa part, une très légère croissance au terme de l'exercice écoulé (0,1%), grâce notamment au jackpot

record de CHF 48,6 millions gagné au mois d'août, qui a contribué à stimuler les ventes durant plusieurs semaines.

Le LotoExpress, quant à lui, maintient également de bons résultats, avec une hausse de 4,2% du RBJ. Le rafraîchissement de la ligne graphique du jeu, réalisé début 2014, a permis de donner une « nouvelle jeunesse » à ce jeu qui a fêté ses vingt ans l'an dernier!

Souignons, enfin, la bonne performance du jeu de tirage quotidien Trio Magic, qui enregistre une hausse remarquable de son RBJ (+26,7%).

## LOTÉRIE ÉLECTRONIQUE

Les 700 distributeurs de Loterie électronique – répartis dans 350 points de vente en Suisse romande – affichent pour leur part un repli par rapport à 2013 (-3,5%). Cette évolution confirme la stabilisation du jeu après plus de 15 ans d'exploitation, ainsi que l'efficacité des modérateurs installés sur les distributeurs afin de prévenir et lutter contre le jeu excessif.



## Comparaison internationale

### CLASSEMENT DE LA LOTÉRIE ROMANDE PAR TYPE DE JEUX

(ventes par habitant)

|                  |        | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|------------------|--------|------|------|------|------|------|
| JEUX DE GRATTAGE | Europe | 2    | 2    | 2    | 2    | 2    |
|                  | Monde  | 10   | 10   | 12   | 11   | 12   |
| JEUX DE TIRAGE   | Europe | 8    | 5    | 5    | 5    | 5    |
|                  | Monde  | 13   | 18   | 10   | 7    | 8    |
| JEUX TYPE KENO   | Europe | 6    | 7    | 7    | 7    | 7    |
|                  | Monde  | 12   | 14   | 14   | 14   | 15   |

La Fleur's 2014 World Lottery Almanac, TLF Publications, Inc.



« Le soutien des loteries est indispensable aux fédérations sportives. Il permet de mettre à disposition des infrastructures de qualité qui favorisent la pratique sportive des jeunes et aident les espoirs nationaux à aller jusqu'au bout de leurs rêves. »

Timea Bacsinszky, joueuse de tennis (WTA 21)

### PARIS SPORTIFS

L'année 2014, avec la Coupe du monde de football et les Jeux Olympiques, a assurément été favorable aux paris sportifs. Sporttip et Totogoal affichent ainsi une hausse du RBJ de 28,5%. Cette hausse significative reflète encore l'impact du relèvement du seuil de l'impôt anticipé auprès des parieurs, qui peuvent désormais remporter des gains beaucoup plus attractifs sans s'acquitter de cet impôt. Cette évolution demeure réjouissante et permet d'atténuer légèrement les difficultés auxquelles est confronté l'entier du secteur en raison de l'activité des opérateurs illégaux sur Internet, très nombreux à prospecter en Suisse et dont les sites attirent énormément de joueurs.

Grâce au partenariat avec *SwissTopSport* – l'association réunissant les plus importantes manifestations sportives du pays –, les paris sportifs de la Loterie Romande restent au cœur des grands événements en permettant aux spectateurs de parier dans l'enceinte même des compétitions et vibrer ainsi pour leurs favoris.

### PMU

Après la forte croissance enregistrée en 2013 (+17%), les paris hippiques poursuivent sur leur lancée et affichent une hausse de 1,8% du RBJ au terme de l'exercice écoulé. Pour cette catégorie de paris également, les changements liés à la fiscalité entrés en vigueur en 2013, en particulier la suppression de la taxe du droit des pauvres

dans le canton de Genève, ont pleinement déployé leurs effets positifs et accru de manière considérable l'attractivité du PMU en Suisse romande.

L'offre s'est encore étoffée en 2014, avec près de 1'200 courses supplémentaires, ce qui contribue également à dynamiser les enjeux. Cette évolution positive fait écho à de nombreuses actions de promotion et à l'optimisation à la fois qualitative et quantitative du réseau de vente, qui permettent de fidéliser les joueurs. Le PMU confirme ainsi qu'il reste un véritable loisir et une distraction pour bon nombre de passionnés en Suisse romande. Ceux-ci ont aussi la possibilité, depuis l'an dernier, de jouer leurs pronostics en ligne sur le site **www.loro.ch**.



# Un modèle de jeu proche, convivial et responsable

Sur le plan de la distribution des jeux, l'année 2014 a été marquée par le déploiement des nouveaux terminaux offrant des possibilités élargies à chaque dépositaire. Cette modernisation des équipements va de pair avec la formation accrue des dépositaires qui sont au cœur du modèle de jeu mis en place par la Loterie Romande.

## RÉPONDRE AUX ATTENTES

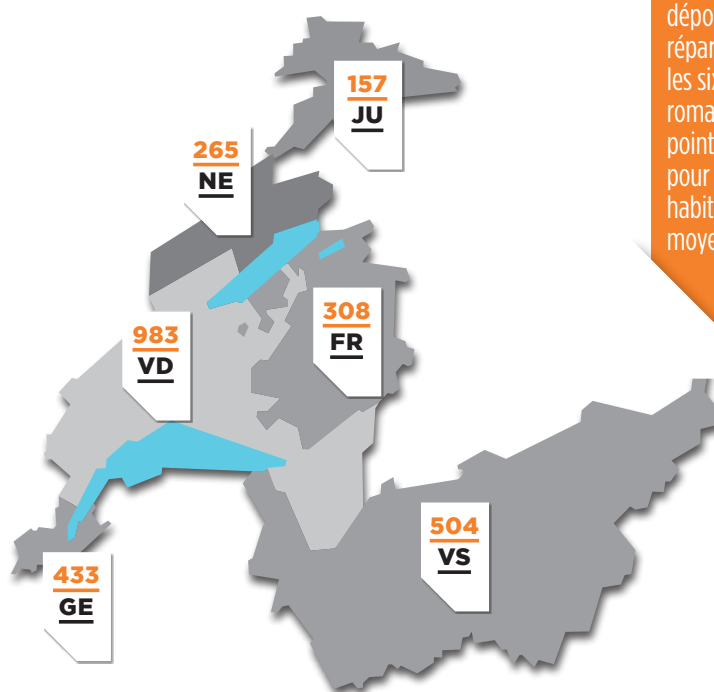
La Loterie Romande mène chaque année une enquête destinée à suivre les orientations des joueurs et à améliorer ainsi la distribution de ses jeux. L'édition 2014 de ce sondage, effectué auprès d'un échantillon représentatif de la population romande, confirme une notoriété et un taux de satisfaction élevés : 94% des personnes interrogées connaissent l'entreprise, qui jouit d'une image très positive auprès de son public.

De manière plus détaillée, 86% des sondés estiment que la Loterie Romande est une entreprise digne de confiance, 83% la jugent sympathique. Sa mission d'utilité publique, d'autre part, est largement reconnue : la Loterie Romande est synonyme de soutien à des projets caritatifs, culturels et sportifs pour 82% des personnes interrogées.

## LES JOUEURS ET LES JEUX

Près de la moitié des Romands (49%) ont tenté leur chance avec un jeu de la Loterie Romande l'an dernier. La majorité des joueurs ont plus de 55 ans (42%). Viennent ensuite la catégorie des 35-54 ans (40%) et

## NOMBRE DE POINTS DE VENTE PAR CANTON



2'650

dépositaires répartis dans les six cantons romands, soit un point de vente pour 780 habitants en moyenne

celle des 25-34 ans (10%). La proportion d'hommes est légèrement plus élevée que celle des femmes.

Parmi les jeux les plus appréciés, la palme revient au Tribolo, suivi de l'Euro Millions et du Swiss Loto. 75% des joueurs ont tenté leur chance à l'un de ces jeux en 2014. Près de la moitié des nouveaux joueurs découvrent les jeux de la Loterie Romande avec le Tribolo. Le Swiss Loto attire quant à lui 21% des novices.

Les préférences varient également en fonction des tranches d'âge. Si les billets à gratter sont appréciés de tous, un jeu

comme l'Euro Millions séduit davantage les 25 ans et plus, tandis que les paris sportifs et hippiques sont plus pratiqués à partir de 55 ans. La plateforme de jeux en ligne, pour sa part, est davantage utilisée par les jeunes adultes. Toutes ces différences illustrent la grande complémentarité des jeux proposés par la Loterie Romande.

## LE RÉSEAU: VECTEUR ESSENTIEL

Avec 2'650 points de vente répartis sur une population de deux millions d'habitants, le réseau de distribution de la Loterie Romande est l'un des plus denses, mais également l'un des plus modernes : chaque



CHF  
**71,9**  
millions

de commissions  
sur les ventes  
versés aux  
dépositaires



« Les nouveaux terminaux installés par la Loterie Romande et leurs écrans promotionnels apportent une plus grande convivialité et permettent de mieux informer les joueurs. »

Feliciano Bico, Kiosque-épicerie de Vissigen, Sion

dépositaire est équipé d'un terminal relié à des serveurs centralisés. Afin de coller à l'évolution technologique, l'entier du réseau a été équipé l'an dernier de nouveaux terminaux, à la fois plus conviviaux et plus performants, qui offrent en outre des possibilités élargies à chaque dépositaire.

La grande diversité des points de vente est également à souligner. Si les kiosques, cafés et restaurants constituent toujours l'essentiel du réseau, celui-ci est composé d'autres types d'établissements, tels les bureaux de poste ou les stations-service. Cette diversité reflète la politique poursuivie par la Loterie Romande, qui attache une grande importance à optimiser son réseau de vente, de sorte à pouvoir répondre aux nouvelles habitudes de consommation tout en considérant les intérêts des dépositaires.

#### SOUTIEN AUX COMMERCE DE PROXIMITÉ

Tous les points de vente de la Loterie Romande bénéficient d'une rémunération, sous forme de commissions pour la distribution des jeux. En 2014, celles-ci ont atteint CHF 71,9 millions, soit une somme conséquente réinjectée dans l'économie locale. Sans ces commissions, nombre de commerces de proximité éprouveraient de grandes difficultés à survivre, au regard notamment de la baisse de fréquentation dans les kiosques et les cafés.

Ainsi, les activités de la Loterie Romande contribuent fortement à dynamiser la vie économique et sociale dans les régions

urbaines et les villages. Ces activités génèrent, selon des estimations, entre 1'200 et 1'400 emplois indirects. La Loterie Romande est fière de cet apport socio-économique ; elle continuera à privilégier son réseau de distribution physique et à soigner la collaboration avec tous ses partenaires.

#### LE CANAL DIGITAL : UNE OFFRE ÉLARGIE

Pour répondre aux évolutions technologiques et renforcer les liens avec la nouvelle génération de joueurs toujours plus férue de supports interactifs, la Loterie Romande continue de développer son offre sur Internet, qui se veut complémentaire aux jeux proposés dans le réseau physique. L'offre sur Internet s'adresse en particulier aux jeunes adultes, soit les 20-35 ans, qui ne fréquentent pas ou très peu les points de vente traditionnels.

Lancée en 2010, la plateforme de jeux en ligne de la Loterie Romande propose les jeux de tirage Swiss Loto, Euro Millions et Trio Magic, les paris sportifs Sporttip et Totogoal, ainsi qu'une douzaine de billets à gratter. Nouveauté introduite en 2014 : le PMU en ligne, qui connaît déjà un beau succès.

Les chiffres témoignent du dynamisme de la plateforme de jeux : 11% des grilles Swiss Loto ainsi que 8% des grilles Euro Millions sont désormais validées sur Internet. Des applications pour téléphones mobiles et tablettes permettent également de jouer en ligne.

#### LES ENJEUX DU NUMÉRIQUE

Le développement de l'offre sur Internet et sur les supports interactifs répond à des enjeux essentiels aux yeux de la Loterie Romande, qui entend ainsi freiner la migration des joueurs vers les sites illégaux au sens de la législation helvétique. Il s'agit de lutter pour que l'argent reste en Suisse et soit mis au service de l'utilité publique au lieu d'alimenter les comptes d'actionnaires privés à l'étranger.

Contrairement à la plupart des sites illégaux, qui n'effectuent aucun contrôle et laissent la porte ouverte aux excès, la Loterie Romande propose à la population une plateforme fiable et sécurisée. S'agissant de la politique de Jeu Responsable, de nombreux garde-fous reconnus pour leur pertinence et leur efficacité ont été mis en place.

Ainsi, un contrôle strict de l'identité et de l'âge des joueurs est effectué ; seules les personnes domiciliées dans l'un des six cantons romands et âgées de 18 ans révolus peuvent ouvrir un compte. La plateforme de jeux fournit également des informations pertinentes sur les risques de dépendance afin de prévenir et lutter contre le jeu excessif. Les mesures prises dans ce domaine ne cessent de s'étoffer et de s'améliorer. Les possibilités de limiter ses pertes ou de s'auto-exclure figurent parmi les nombreux modérateurs installés sur la plateforme Internet.

# 2014, année de moments forts!

Parce que les jeux sont une source de plaisir, la Loterie Romande renouvelle chaque année l'attractivité de sa gamme. En 2014, cette palette de nouveautés s'est accompagnée d'activités promotionnelles, avec, à la clé, de gros gains remportés. 34 personnes sont devenues millionnaires grâce au Swiss Loto et à l'Euro Millions!

## SWISS LOTO: GAIN RECORD

30 joueurs du Swiss Loto sont devenus millionnaires en 2014. Neuf chanceux ont décroché le jackpot, 16 personnes ont remporté CHF 1 million en cochant les six bons numéros (2<sup>e</sup> rang de gain) et, grâce au jeu additionnel du Joker, cinq personnes ont gagné un montant à sept chiffres. Parmi eux, un joueur chanceux est devenu multimillionnaire en remportant, au mois d'août 2014, le jackpot record de CHF 48,6 millions. Ce montant est le plus gros gain remporté au Swiss Loto depuis la création du jeu en 1970.

Ainsi, l'ensemble des gains remportés au Swiss Loto l'an dernier s'élève à plus de CHF 222 millions. Depuis sa création jusqu'à fin 2014, il a fait 818 millionnaires.

## EURO MILLIONS, UN 10<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DIGNEMENT FÊTÉ

L'année 2014 a été riche en émotions pour les joueurs de l'Euro Millions également. CHF 30,9 millions: c'est la coquette somme remportée en Suisse au mois de mars grâce à ce jeu. Quatre autres personnes en Suisse ont gagné plus de CHF 1 million à l'Euro Millions. Rappelons que le gain

CHF  
**30,9**  
millions

c'est le montant du  
jackpot remporté  
en Suisse au mois  
de mars grâce à  
l'Euro Millions

CHF  
**48,6**  
millions

jackpot record  
remporté au  
Swiss Loto  
en 2014





record remporté dans notre pays s'élève à CHF 115 millions; la grille gagnante a été validée en août 2013 dans le canton du Valais. Le plus gros gain de l'histoire du jeu, d'un montant de CHF 228 millions, a été remporté en Grande-Bretagne en août 2012.

En 2014, les loteries partenaires de l'Euro Millions ont célébré les dix ans de ce jeu de tirage transnational, qui compte près de 20 millions de joueurs à chaque tirage.

Depuis sa création en 2004 jusqu'à fin 2014, l'Euro Millions a fait 43 millionnaires en Suisse.

#### JEUX INSTANTANÉS, LE PLEIN DE NOUVEAUTÉS

Le 23 avril 2014, la Loterie Romande a lancé un nouveau billet pour les amateurs de vitesse, « 10'000 à l'heure ». En plus de sa mécanique de grattage, ce billet événementiel a offert la possibilité de gagner CHF 10'000.– par heure durant 24 heures,

le vendredi 13 juin 2014. Avec ce jeu, la Loterie Romande a innové en créant la première chasse au trésor mêlant réel et virtuel sur le réseau social Twitter. Du 5 au 12 juin 2014, les explorateurs devaient découvrir un lieu de Suisse romande en obtenant des indices sur Twitter grâce au mot-dièse #10000alheure. Cette chasse au trésor a été un succès au point de susciter l'intérêt de Twitter, qui a décidé de mettre en avant les retombées positives de l'opération à travers un « Case Study ».



« La Loterie Romande et la Comlot s'investissent toutes deux pour mettre à la disposition de la population des jeux de loterie et des paris sportifs fiables, sécurisés et socialement responsables. »

Manuel Richard, Directeur de la Commission des loteries et paris (Comlot)

### LA ROUE DE LA CHANCE, UN JEU TV RICHE EN ÉMOTIONS

Développé en collaboration avec la RTS, le jeu télévisé La Roue de la Chance a fait son apparition sur les écrans le 13 janvier 2014. Liée au billet à gratter du même nom, cette émission permet aux candidats de cumuler leurs gains au fil des jours et, pour les plus chanceux, d'actionner la roue pour tenter de remporter jusqu'à CHF 100'000.-. Grâce à son concept attractif et ludique, le jeu garantit suspense et émotions pour le plus grand plaisir des candidats et des téléspectateurs. Sur l'ensemble de l'année, La Roue de la Chance a permis à six personnes de gagner le gros lot de CHF 100'000.- et à six autres de remporter la coquette somme de CHF 50'000.-.

### UNE OFFRE NUMÉRIQUE VARIÉE ET LUDIQUE

Pour répondre aux attentes des joueurs en ligne, adeptes de nouvelles expériences de jeu, la Loterie Romande a poursuivi, en 2014, le développement de l'offre proposée sur sa plateforme Internet **www.loro.ch**. Avec l'arrivée du nouveau billet à gratter en ligne **Yapafoto**, la gamme numérique des jeux instantanés compte désormais 13 billets différents.

Une grande nouveauté à signaler est le lancement couronné de succès du PMU en ligne, qui, depuis janvier 2014, complète idéalement l'offre sur Internet tout en contribuant à renforcer de manière significative l'attractivité des paris hippiques, en particulier auprès des adeptes de nouvelles technologies. Pour preuve, le canal digital affiche déjà 3% des enjeux PMU.

6

joueurs

ont remporté  
CHF 100'000.-  
grâce au jeu TV  
La Roue de la  
Chance

**AU TOTAL, 17 BILLETS INÉDITS ONT  
ÉTÉ LANCÉS EN 2014, DONT:**



**CHF 6.-**

Un billet décliné sur le thème du juke-box qui permet de gagner jusqu'à **CHF 60'000.-**



**CHF 8.-**

Un billet somptueux qui offre quatre possibilités de gagner jusqu'à **CHF 100'000.-**



**CHF 7.-**

Ce billet coloré propose une véritable explosion de lots, avec **CHF 70'000.-** à la clé



**CHF 8.-**

Tout l'univers du potager réuni dans un billet qui permet de remporter jusqu'à **CHF 100'000.-**



**CHF 6.-**

Un billet pour les amateurs de vitesse, qui offre jusqu'à **CHF 60'000.-** au grattage



**CHF 10.-**

Inspiré du célèbre jeu de cartes, ce billet permet de cumuler de nombreux gains pouvant aller jusqu'à **CHF 200'000.-**





# Jean-Luc Moner-Banet

## esquisse les perspectives politiques liées au développement des sociétés de loterie

### **Le projet de nouvelle loi sur les jeux d'argent a été mis en consultation publique l'an dernier. Pour quels résultats ?**

Cette mise en consultation a généré de très nombreuses contributions, plus de 1'000, ce qui est remarquable. Toutes les parties prenantes se sont exprimées et, de façon générale, le projet a été bien reçu. Sa qualité et sa pertinence sont notamment soulignées, même si toutes les réponses à la consultation font état de réserves, de propositions de modifications, voire d'oppositions sur certains points. Il est important de souligner que ce projet est à notre sens homogène et équilibré. Il garantit aux joueurs l'accès à une offre de jeux attrayante tout en prévoyant des mesures adéquates pour protéger la population contre le jeu excessif.

### **Le projet de loi sera bientôt discuté au Parlement. Etes-vous confiant ?**

Le calendrier actuel prévoit que le Parlement commence l'examen du projet au cours du deuxième semestre de cette année déjà, après son approbation par le Conseil fédéral. Nous sommes confiants, car persuadés que la qualité et l'équilibre du projet sauront convaincre tous les acteurs concernés, et notamment les parlementaires, du fait que les dispositions prévues sont à même d'assurer à l'avenir la performance du secteur des jeux d'argent tout en protégeant la population contre le jeu excessif.



**En novembre dernier, vous avez été réélu à la présidence de la World Lottery Association (WLA), soit l'association mondiale des loteries. Quels sont vos objectifs à l'échelle internationale ?**

L'association mondiale des loteries fait également face à de nombreux défis en termes de protection de notre modèle d'exploitation des jeux à des fins d'utilité publique, de même qu'elle milite en faveur de l'intégrité du sport et s'engage activement dans la lutte contre le jeu illégal opéré à l'échelle mondiale par des groupes qui opèrent en marge de la loi. La WLA développe ainsi un ensemble de meilleures pratiques, de normes et de standards internationaux qui permettent de lutter contre ce fléau et de garantir la qualité et la fiabilité des jeux exploités par les loteries membres. Ces grands objectifs seront poursuivis avec une ferme conviction au cours de ce second mandat.

**En septembre 2014, la Suisse a signé la nouvelle Convention du Conseil de l'Europe contre la manipulation de compétitions sportives. Est-ce un pas important dans la lutte contre les matches truqués ?**

Le phénomène de manipulation de compétitions sportives se développe considérablement et de manière inquiétante. Il n'est pas un jour en effet sans qu'un cas ne soit rapporté dans les médias. Le Conseil

de l'Europe a été à l'initiative de l'élaboration de cette convention qui a toute son importance dans la lutte contre les matches truqués. Ayant participé à la rédaction de cette convention, je me réjouis de son entrée en vigueur, car celle-ci va permettre aux Etats membres de mettre en œuvre tous les mécanismes appropriés pour lutter efficacement contre ce phénomène qui menace l'existence même de certains sports, mais aussi de punir sévèrement les criminels qui s'adonnent à ces pratiques illégales.

**A la fin 2015, tous les collaborateurs de l'entreprise seront réunis sur un site unique, à l'avenue de Provence. Que représente ce projet à vos yeux ?**

Le projet de réunir quelque 230 collaborateurs de la Loterie Romande sur un même site à Lausanne me tient particulièrement à cœur, dans une perspective d'améliorations et d'innovations notamment. Ce changement permettra de renforcer les synergies entre tous les départements et services de notre entreprise, mais surtout de préparer, grâce à des locaux modernes, technologiques et conçus selon les meilleures normes environnementales, les défis qui attendent la Loterie Romande dans les années à venir.



**LA WLA  
EN BREF**



Créée en 1999, la *World Lottery Association* est une association professionnelle réunissant quelque 150 loteries d'Etat provenant de plus de 80 pays dans le monde et dont la majorité des bénéfices est dédiée à l'utilité publique. Elle œuvre au respect du système de concessions légales, veille à l'intégrité des jeux de loterie et des paris sportifs, promeut l'application des standards les plus élevés en matière de Jeu Responsable et constitue un forum international d'échanges d'expériences et de créativité.

**[www.world-lotteries.org](http://www.world-lotteries.org)**



# Ethique et transparence

La Loterie Romande entretient un dialogue constant avec l'ensemble de ses parties prenantes, soit avec tous les acteurs concernés par les activités de l'entreprise et/ou ayant un impact sur son fonctionnement. L'éthique et la volonté de transparence sont au cœur même de ce dialogue nourri et constructif.

Conformément à ses principes de responsabilité sociale, la Loterie Romande s'efforce constamment d'intégrer toutes les parties prenantes dans ses choix stratégiques et opérationnels. Cette démarche est non seulement le reflet des valeurs de la Loterie Romande, mais vise également à améliorer la performance globale de l'entreprise.

Les principaux acteurs qui interagissent avec l'entreprise figurent dans la liste ci-contre. Outre les outils de communication s'adressant au grand public et aux médias, chaque groupe fait l'objet d'informations et d'activités ciblées en fonction de ses propres attentes et de celles de la Loterie Romande. Depuis 2012, un conseiller externe veille à la stricte application des prescriptions relatives à la protection des données.

| PARTIES PRENANTES                                                                                        | ATTENTES ENVERS LA LOTERIE ROMANDE                                                                                                                                                                                                                         | ATTENTES DE LA LOTERIE ROMANDE                                       | PROJETS OU PROGRAMMES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | MÉCANISMES DE DIALOGUE                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>JOUEURS</b><br><br>Près de 70% des Romands prennent régulièrement part aux jeux de la Loterie Romande | <ul style="list-style-type: none"> <li>Opérateur responsable proposant des jeux distrayants avec une répartition des lots encadrée</li> <li>Distribution de la totalité du bénéfice net à l'utilité publique</li> <li>Jeux sécurisés et fiables</li> </ul> | « Que le jeu reste un jeu ! »                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>Enquête annuelle sur les caractéristiques et goûts des joueurs</li> <li>Politique de Jeu Responsable stricte et vérifiée, basée sur le principe du choix éclairé</li> <li>Code de conduite Marketing et Publicité</li> <li>Anonymat garanti des gagnants, accompagnement si souhaité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Informations dans les points de vente</li> <li>Plan des lots disponibles sur <b>www.loro.ch</b></li> <li>Limites d'âge mentionnées sur les billets, jeux, bornes, etc.</li> </ul> |
| <b>BÉNÉFICIAIRES</b><br><br>Totalité du bénéfice net distribué via les Organes de répartition            | Plus de CHF 500'000.– distribués chaque jour                                                                                                                                                                                                               | Que les projets soutenus (environ 3'000 par an) soient menés à terme | <b>www.entraide.ch</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Interviews pour le rapport annuel et bilan social                                                                                                                                                                        |

**PARTIES  
PRENANTES****ATTENTES ENVERS  
LA LOTERIE ROMANDE****ATTENTES DE LA  
LOTERIE ROMANDE****PROJETS  
OU PROGRAMMES****MÉCANISMES  
DE DIALOGUE****COLLABORATEURS**

280 collaborateurs, dont  
57 vendeurs de billets

- Employeur fiable, motivant et formateur
- Acteur éthique et responsable

Employés satisfaits et motivés, conscients de leurs responsabilités

- Formations continues
- Enquêtes de satisfaction
- Actions de santé publique
- Programme pour les apprentis
- Plan de relève
- Evaluations annuelles avec définition d'objectifs personnalisés
- Intégration professionnelle

- Intranet
- Séances internes
- Charte d'entreprise, mise en évidence sur différents supports

**DÉPOSITAIRES**

2'650 dépositaires  
répartis dans les  
6 cantons romands

- Apport financier en adéquation avec les efforts fournis
- Produits attractifs et sécurisés
- Appuis marketing
- Formations
- Dialogue constant

Partenaires au comportement responsable, respectant les prescriptions mises en place

- Formations sur les jeux et le Jeu Responsable
- Modernisation des terminaux
- Programmes de motivation
- Formations sécurité

- Journal des dépositaires
- Informations via les conseillers de vente
- Séances de formation pour les dépositaires

**FOURNISSEURS**

Partenaires externes,  
fournisseurs de biens  
et services

Relation commerciale  
fiable

- Partenariat à long terme tenant compte des aspects commerciaux et sociaux
- Indépendance financière vis-à-vis de la Loterie Romande

- Signature du Code de conduite Marketing et Publicité
- Contrat avec mention des obligations en matière de Jeu Responsable notamment

Communication entre  
départements concernés

**AUTORITÉS**

Conférence romande de la  
loterie et des jeux (CRLJ)

Conférence spécialisée  
des Directeurs cantonaux  
chargés du marché des  
loteries et de la loi sur  
les loteries (CDCM)

Commission des loteries  
et paris (Comlot)

- Respect des lois et règlements en vigueur
- Jeux ne visant pas les mineurs ou autre public vulnérable et suivant une répartition des lots établie
- Soutien à la communauté
- Acteur responsable

Maintien de la mission  
des loteries au service de  
l'utilité publique, sous la  
surveillance des cantons

- Homologation de tous les jeux avant leur mise sur le marché
- Communication sur la politique de Jeu Responsable
- Rencontres régulières, échanges multiples

- Séances mensuelles et contacts hebdomadaires
- Rencontres lors de séminaires ou congrès

**GROUPES  
D'INTÉRÊT PUBLIC**

En charge de protéger les  
mineurs et les personnes  
vulnérables : chercheurs,  
corps médical, centres  
de soins, etc.

- Jeux développés en tenant compte de leurs analyses
- Financement d'actions de prévention par le prélèvement de 0,5% du RBJ

Partenariat à long terme,  
basé sur des échanges  
constructifs et une colla-  
boration efficace (forma-  
tion des dépositaires  
en particulier)

- Formations
- Séances régulières, partage d'expériences
- Mise en évidence du numéro 0800 801 381 dans tous les points de vente

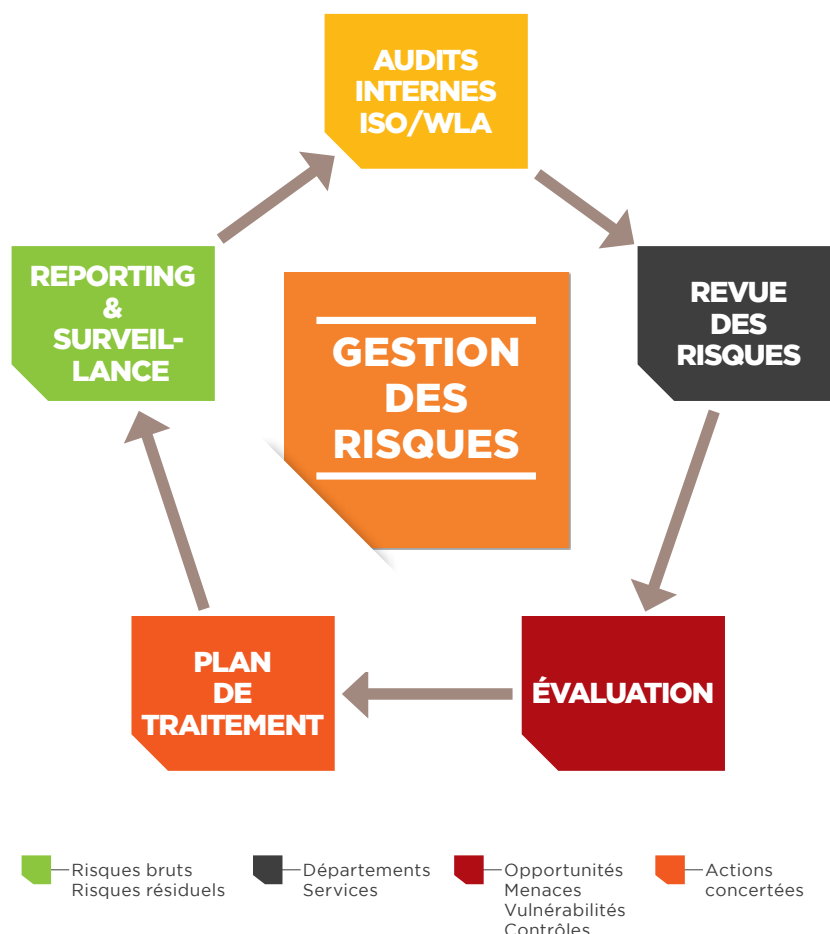
- Contacts réguliers (conférences, séances, téléphones)
- Rencontres lors de séminaires ou congrès

**PROTECTION DES DONNÉES**

Le conseiller à la protection des données de la Loterie Romande assure en toute indépendance des fonctions d'assistance et de contrôle. Nommé auprès du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence, en conformité avec la Loi fédérale sur la protection des données, il surveille l'application des prescriptions dans ce domaine. Il a également pour mission de conseiller le personnel, de superviser les projets impliquant des traitements de données, liées par exemple aux joueurs, et d'effectuer des audits portant sur le niveau de protection.



# Fiabilité, intégrité et gestion des risques



La Loterie Romande applique les normes les plus élevées en matière de sécurité. Elle démontre ainsi sa capacité à assurer une surveillance rigoureuse de tous ses processus d'affaires et à mettre en œuvre les meilleurs principes de gouvernance. Il en va de même pour son engagement sans cesse accru en faveur du Jeu Responsable.

## ISO 27001, LE LABEL D'EXCELLENCE

Depuis 2009, la Loterie Romande détient la certification ISO/CEI 27001:2005, qui fait figure de label d'excellence. Elle garantit l'application des meilleures procédures possibles en matière de sécurité et de gestion des risques, sur la base de critères stricts et mondialement reconnus. Décernée pour une période de trois ans, cette certification a été renouvelée en 2012 et fait l'objet d'audits intermédiaires réguliers.

Trois domaines sont considérés : l'intégrité des transactions, la sécurité financière et les procédures de contrôle. Par rapport aux activités de la Loterie Romande, la norme ISO 27001 atteste de l'équité et de la qualité des jeux proposés ; elle constitue un vrai gage de confiance entre l'entreprise, ses fournisseurs et l'ensemble des joueurs. La prochaine recertification aura lieu en 2015.

## SMSI, LA MAÎTRISE DE L'INFORMATION

Dans le cadre de la certification ISO 27001, la Loterie Romande a mis en place un *Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI)*, structuré et performant, qui vise à assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations au sens large. Son champ d'application couvre l'ensemble des collaborateurs, des locaux, des équipements

informatiques, des données numériques ou sur supports papier ainsi que des processus d'affaires. Cet outil permet de garantir la probité et la fiabilité des jeux, dans le respect des principes éthiques de la Loterie Romande.

### SCI, POUR GÉRER LES RISQUES FINANCIERS

Le département du Contrôle de gestion de la Loterie Romande, créé en 2003, a conçu et développé un *Système de Contrôle Interne (SCI)* apportant assistance au pilotage de l'entreprise. Cet outil d'information assure une gestion optimale des risques financiers. Il permet ainsi de garantir aux instances dirigeantes et aux organes de contrôle que les finances de la Loterie Romande sont à la fois transparentes et pleinement maîtrisées.

### WLA/SCS, LA SÉCURITÉ DES JEUX

Avec la certification WLA-SCS : 2006, la Loterie Romande dispose d'une reconnaissance des plus élevées en matière de surveillance des processus, sur la base des *Security Control Standards (SCS)* établis par la *World Lottery Association (WLA)*, l'association mondiale des loteries. Cette certification – qui nécessite de répondre préalablement à la norme ISO 27001 – impose un contrôle rigoureux et permanent de la sécurité, en mettant l'accent sur les risques spécifiques au secteur des loteries. Concrètement, elle est constituée de 96 points de contrôle supplémentaires à la norme ISO 27001.

### LA RÉÉVALUATION CONTINUE DES RISQUES

Dans le cadre d'un processus d'amélioration continue destiné à augmenter l'efficacité de l'entreprise, la Loterie Romande applique une méthodologie de gestion des

risques adaptée à son environnement particulier. Celle-ci prend en considération l'ensemble de la chaîne de production et d'exploitation des jeux ainsi que tous les services et départements, incluant le contrôle des fournisseurs et l'analyse des risques financiers. Une démarche volontariste qui témoigne des meilleurs principes de gouvernance.

### LES «STANDARDS EUROPÉENS DE JEU RESPONSABLE»

Les «Standards Européens de Jeu Responsable» ont été édités en 2007 par l'association des loteries européennes, *European Lotteries (EL)*. Elaborés par un groupe de travail spécialisé, auquel participe la Loterie Romande, ces standards décrivent en dix points-clés les devoirs des sociétés de loterie vis-à-vis des joueurs, dans une perspective de prévention et de lutte contre le jeu excessif. Les règles de conduite associées à ces standards sont importantes : les signataires s'engagent à suivre un long processus de certification qui doit être confirmé tous les trois ans. Parmi la cinquantaine d'opérateurs ayant accédé à ces standards, la Loterie Romande est l'une des premières à en avoir obtenu la certification. Celle-ci a été renouvelée avec succès en 2012.

[www.european-lotteries.org](http://www.european-lotteries.org)

### LES «WLA WORLD RESPONSIBLE GAMING PRINCIPLES»

A l'échelle mondiale, la *World Lottery Association* édicte également des standards destinés à promouvoir activement les principes du Jeu Responsable. Ces «*World Responsible Gaming Principles*» ont été signés par la Loterie Romande en 2007 déjà. L'entreprise attache une grande importance à les respecter. Elle a obtenu le

plus haut niveau de la certification en 2009 (niveau 4) et a pu maintenir cette excellence suite à la recertification effectuée en 2012.

[www.world-lotteries.org](http://www.world-lotteries.org)

### LE «CODE DE CONDUITE MARKETING ET PUBLICITÉ»

Les activités Marketing de la Loterie Romande répondent, elles aussi, à des critères stricts en matière de responsabilité sociale. Ceux-ci ont été formalisés dans un «Code de conduite Marketing et Publicité», établi dès 2008. S'alignant sur les «Standards Européens de Jeu Responsable», ce code de conduite fixe un cadre de référence pour les campagnes publicitaires, mais aussi pour la conception des jeux. Il garantit que la réalisation et la diffusion des messages promotionnels sont effectuées selon une éthique transparente et socialement responsable.

Tous les fournisseurs de la Loterie Romande doivent signer ce «Code de conduite Marketing et Publicité» et s'engagent ainsi à l'appliquer. Disponible sur le site [www.loro.ch](http://www.loro.ch), il est remis en cours d'année à tout nouveau partenaire : une centaine d'entreprises l'ont déjà signé.



WORLD LOTTERY ASSOCIATION  
CERTIFIÉ  
WLA CADRE GÉNÉRAL EN MATIÈRE  
DE JEU RESPONSABLE  
NIVEAU 4 / EN VIGUEUR JUSQU'EN 2015

# 100% du bénéfice net distribué

La Loterie Romande distribue en toute transparence l'intégralité de son bénéfice net à des milliers d'institutions œuvrant pour la communauté. Cette mission première repose sur un modèle unique au monde, inscrit dans les gènes de l'institution: des Organes de répartition indépendants sont chargés d'attribuer les dons dans les six cantons romands.

## UN MODÈLE UNIQUE, EN FAVEUR DE TOUS

Chaque jour, la Loterie Romande distribue plus de CHF 500'000.- à des projets d'utilité publique. Des milliers d'institutions à but non lucratif, actives dans les domaines les plus variés, bénéficient directement ou indirectement de ce soutien.

La distribution des bénéfices répond à des règles bien précises, avec cette première clé de répartition :

- 5/6<sup>e</sup> des bénéfices sont destinés aux Organes cantonaux de répartition ;
- 1/6<sup>e</sup> des bénéfices est attribué au sport.

## SIX ORGANES CANTONAUX DE RÉPARTITION

La majeure partie – soit les 5/6<sup>e</sup> – des bénéfices dégagés par la Loterie Romande est intégralement mise à disposition des Organes cantonaux de répartition.

Indépendants de l'exploitation, ces Organes ont la charge de distribuer dans les six cantons romands (Vaud, Fribourg, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura) la part de bénéfice qui leur revient. Seuls ces Organes sélectionnent, selon des critères transparents et clairement définis dans leurs conditions-cadres, les institutions ou projets qu'ils entendent soutenir.

La part confiée à chacun des Organes est calculée en fonction de la population du canton (pour une moitié) et du revenu brut des jeux (RBJ) qui y est réalisé (pour l'autre moitié).

En 2014, près de 3'000 associations, institutions, fondations ou projets ont bénéficié de dons de la part des Organes de répartition. Ces soutiens se répartissent entre huit domaines différents (voir graphiques page ci-contre).

## POUR LES PROJETS INTERCANTONAUX

Des dons spécifiques, désignés comme étant des « attributions romandes », sont alloués à des organisations exerçant leur activité d'intérêt public dans la majorité des cantons romands ou dont le rayonnement intercantonal est reconnu.

Il appartient à la Conférence des présidents des Organes de répartition (CPOR), composée du président de chaque délégation cantonale, d'examiner les demandes de soutien. Toute décision est prise à l'unanimité et ratifiée par l'ensemble des Organes de répartition. Les montants octroyés par la CPOR, qui représentent au maximum 10% du bénéfice disponible, sont financés par les Organes cantonaux au prorata du nombre d'habitants.

## UN SOUTIEN INDISPENSABLE

L'augmentation des demandes adressées aux Organes de répartition et à la CPOR témoigne d'une activité toujours plus importante des institutions qui forment le tissu socioculturel romand. Elle confirme en même temps le rôle prépondérant de la Loterie Romande dans l'existence de ces institutions. Son soutien est d'autant plus précieux lorsque les financements provenant des entreprises privées ou des pouvoirs publics sont revus à la baisse.

3'000

projets bénéficiant  
des dons de la  
Loterie Romande



« La Suisse se caractérise par un tissu associatif particulièrement dense, avec des milliers de bénévoles qui s'investissent sans compter. Entre les soutiens privés et ceux des collectivités publiques, la Loterie Romande est fière de pouvoir donner des coups de pouce décisifs à ces organisations. »

Bernard Favre, président de la Conférence des présidents  
des Organes de répartition en 2014

## Répartitions cantonales 2014

(en CHF)

|                                                                                    |            |                        |                    |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------------|--------------------|
|   | <b>27%</b> | Vaud                   | 36'880'059         |
|   | <b>10%</b> | Fribourg               | 14'672'240         |
|   | <b>19%</b> | Valais                 | 26'149'635         |
|   | <b>10%</b> | Neuchâtel              | 13'549'800         |
|   | <b>19%</b> | Genève                 | 25'764'723         |
|   | <b>4%</b>  | Jura                   | 5'355'635          |
| <b>Total cantons</b>                                                               |            |                        | <b>122'372'092</b> |
|  | <b>11%</b> | Projets intercantonaux | 15'854'650         |
| <b>Total</b>                                                                       |            |                        | <b>138'226'742</b> |

## Attributions par secteurs effectuées par les Organes de répartition en 2014

(en CHF)

|                                                                                     |            |                                      |                                                                                       |                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
|  | <b>12%</b> | Action sociale et personnes âgées    |  | 16'892'950         |
|  | <b>9%</b>  | Jeunesse et éducation                |  | 12'703'848         |
|  | <b>6%</b>  | Santé et handicap                    |  | 8'559'152          |
|  | <b>45%</b> | Culture                              |  | 62'505'562         |
|  | <b>6%</b>  | Formation et recherche               |  | 8'189'191          |
|  | <b>11%</b> | Conservation du patrimoine           |  | 14'433'704         |
|  | <b>2%</b>  | Environnement                        |  | 2'972'500          |
|  | <b>9%</b>  | Promotion, tourisme et développement |  | 11'969'835         |
| <b>Total</b>                                                                        |            |                                      |                                                                                       | <b>138'226'742</b> |



## POUR LE SPORT

Le montant alloué au sport – soit 1/6<sup>e</sup> des bénéfices – est réparti entre deux acteurs :

- les Organes cantonaux du sport, qui participent au financement du sport amateur et populaire (infrastructures, relève, manifestations locales) ;
- la Société du Sport-Toto, qui, avec sa part, soutient Swiss Olympic, l'Association suisse de football, les Ligues nationales suisses de football et de hockey sur glace.

Relevons un cas particulier : les activités liées au sport handicap peuvent bénéficier d'une aide octroyée par les Organes cantonaux de répartition, pour autant que le dossier soumis soit accepté.

## MOUVEMENT HIPPIQUE

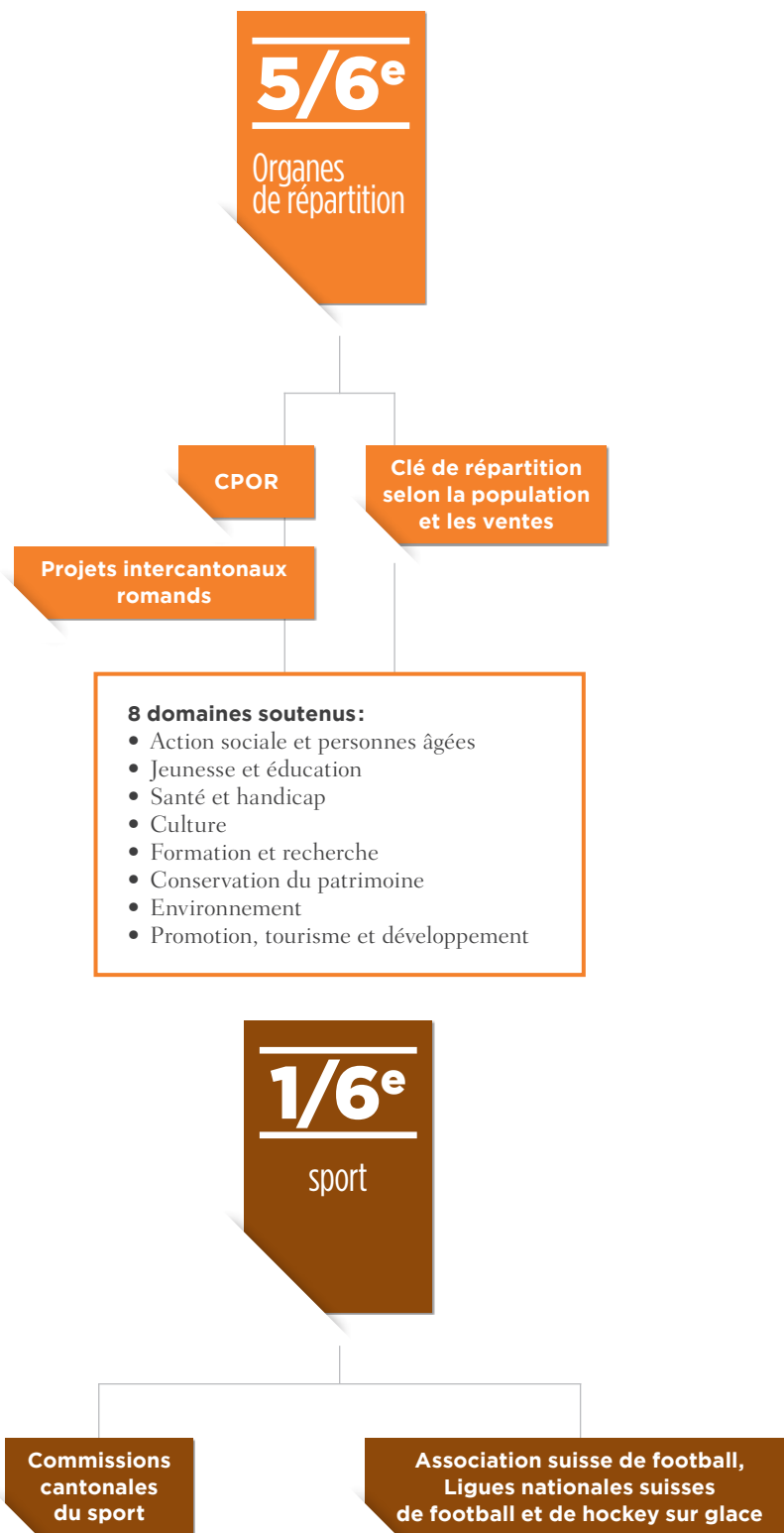
L'Association pour le développement de l'élevage et des courses (ADEC), active dans le sport hippique, bénéficie également d'un soutien de la part de la Loterie Romande (CHF 3,8 millions en 2014).

Le schéma ci-contre représente la répartition des bénéfices 2014 après prélèvement de la part destinée à l'ADEC.

### QUI PEUT ÊTRE BÉNÉFICIAIRE ?

Les bénéfices de la Loterie Romande sont destinés aux associations, fondations ou institutions sans but lucratif, mais en aucun cas aux personnes physiques. Les dons doivent permettre de réaliser un projet d'utilité publique ne découlant pas d'obligations légales des collectivités (Confédération, cantons, communes). Plus d'informations sur [www.entraide.ch](http://www.entraide.ch).

## Répartition des bénéfices 2014



# Portraits

Tous les bénéfices de la Loterie Romande sont distribués à des milliers d'institutions à vocation sociale, culturelle, sportive ou environnementale. Les quelques portraits présentés ici illustrent l'importance et la diversité des activités ainsi soutenues.



## FONDATION SARAH OBERSON (VALAIS)

Le 28 septembre 1985 disparaissait à Saxon une fillette, du nom de Sarah Oberson, âgée de 5 ans. A ce jour, personne n'a eu connaissance de son sort. Le vaste mouvement de solidarité qui s'est développé à la suite de ce tragique événement, à travers tout le canton du Valais, dans toute la Suisse et à

l'étranger, a donné naissance à une Fondation qui porte le nom de Sarah Oberson.

Constituée en 1998, le but principal de la Fondation est l'aide aux familles victimes d'enlèvement ou de disparition d'enfants et d'adolescents. Elle milite pour les droits de l'enfant, plus particulièrement pour l'amélioration du système de réponse aux disparitions d'enfants et mène également

des réflexions sur les problèmes de la maltraitance ou de l'exploitation des enfants. A travers ses soirées annuelles de réflexion et ses publications, la Fondation Sarah Oberson s'adresse tant aux professionnels de l'enfance (enseignants, travailleurs sociaux, psychologues, magistrats, etc.) qu'aux parents et aux membres des corps d'intervention, en particulier la police.

Ces rencontres remportent à chaque fois un vif succès, d'où la volonté de laisser une trace des riches contributions et des échanges, en publiant les actes de ces colloques, dans une forme abordable pour chacun. La Fondation a lancé, à la fin de 2014, une vaste campagne d'information dans les écoles du Valais.

[www.sarahoberson.org](http://www.sarahoberson.org)



## LA BATAILLE DES LIVRES (DANS TOUTE LA SUISSE ROMANDE)

La Bataille des Livres est une association suisse de promotion de la lecture présente dans 6 pays francophones : Suisse, Haïti, Canada, Sénégal, Belgique et France. Créée en 1997 avec quelques classes genevoises, elle s'adresse à des élèves de 8 à 12 ans et

compte aujourd'hui environ 14'000 participants, dont 6'000 en Suisse, répartis dans près de 300 classes des six cantons romands.

La mission de l'association est de stimuler et développer le plaisir de lire chez les enfants, à travers diverses activités proposées aux classes inscrites et en s'appuyant sur une sélection de livres répartie en quatre séries,

selon l'âge des lecteurs. Elle permet également de rapprocher les auteurs des jeunes lecteurs romands, notamment grâce à deux de ses activités phares : la tournée des auteurs, au cours de laquelle une vingtaine d'auteurs partent à la rencontre des classes de tous les cantons romands, et les ateliers d'écriture, qui peuvent donner lieu à une publication. Grâce à une sélection variée de romans francophones d'Europe, d'Afrique et d'Amérique, à la participation de classes issues de ces trois continents et à un choix de thématiques telles que la différence, l'écologie, l'amitié ou le handicap, la Bataille des Livres favorise l'ouverture des enfants romands sur le monde qui les entoure. Elle contribue surtout à en faire de véritables lecteurs.

[www.bataille-des-livres.ch](http://www.bataille-des-livres.ch)



## SANTÉ ET HANDICAP



### TRANSPORT HANDICAP (VAUD)

Créée en 1986 à Lausanne en collaboration avec Pro Infirmis et les Fondations de Béthanie et de Plein Soleil, la fondation Transport Handicap Vaud vient en aide aux personnes à mobilité réduite. Elle offre, sur réservation 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, un service de voiturage spécialisé à plus de 2'000 personnes à mobilité réduite dans le canton de Vaud. Les 38 véhicules,

qui ont effectué 72'000 transports et parcouru plus d'un million de kilomètres en 2014, sont à la disposition des personnes qui ne peuvent pas ou difficilement utiliser les transports publics.

Ce service contribue grandement à la qualité de vie de ses utilisateurs en leur permettant de conserver une part d'autonomie pour des tâches aussi essentielles qu'aller chez le médecin, le physiothérapeute ou

faire leurs courses, sans compter tous les contacts sociaux et amicaux indispensables à tout un chacun. C'est cette prise en charge globale, avec toutes ses préoccupations d'accueil et de compréhension nécessaires, qui fait la spécificité des services proposés par Transport Handicap, autant, si ce n'est plus, que les véhicules spécialement adaptés.

[www.thvd.ch](http://www.thvd.ch)



## CULTURE

### FESTIVAL DE PIANO À SAINT-URSANNE (JURA)

En 2004, la première édition du Festival de piano à Saint-Ursanne a connu un succès immédiat. Depuis, sous l'égide de l'association Crescendo, le festival se déroule chaque année à la même époque, début

août, avec une douzaine de concerts. La beauté du cloître romano-gothique qui accueille les concerts et une acoustique d'exception confèrent à ce rendez-vous estival un charme unique et inoubliable. La musique y est interprétée dans un environnement séculaire, tout empreint de symbolisme et de culture.

Chaque été, Saint-Ursanne accueille ainsi une pléiade de pianistes. Parmi ces interprètes figurent à la fois les talents au firmament de leur art et les talents de demain. Au fil des années, des artistes tels Jean-Marc Luisada, Michel Dalberto, Maria João Pires ou Alexei Volodine, pour ne citer que quelques noms, ont illuminé le cloître avec des récitals restés dans les mémoires. Fort d'un succès toujours grandissant, le festival continue de prospérer, visant un développement harmonieux, où la qualité prime sur la quantité, drainant de nouveaux et nombreux spectateurs venus de tous horizons. Saint-Ursanne, cité du piano assurément!

[www.crescendo-jura.ch](http://www.crescendo-jura.ch)



### LA CITÉ DES MÉTIERS ET DE LA FORMATION (GENÈVE)

En 1999, les partenaires sociaux se rendent compte de la nécessité de valoriser la formation professionnelle par des actions fortes. C'est ainsi que l'association genevoise « La Cité des métiers et de la Formation » est née, avec pour mission la promotion de la formation professionnelle sous toutes ses formes.

La première édition de l'exposition « La Cité des métiers et de la Formation » a eu lieu en 2001. Depuis, cette exposition est la plus grande manifestation du genre organisée en Suisse. Elle porte désormais le nom de « cité-métiers.ch, l'expo » et se déroule tous les trois ans à Palexpo.

Sur plus de 25'000 m<sup>2</sup>, « cité-métiers.ch, l'expo » a accueilli plus de 77'000 visiteurs lors de sa dernière édition en 2012. Le

concept vise à permettre aux jeunes, mais aussi aux adultes, de découvrir de très nombreux métiers, de dialoguer avec des professionnels et d'affiner leur démarche de recherche et d'orientation à travers différents pôles : arts appliqués, commerce, construction, technique, hôtellerie, santé et social, ainsi que nature et environnement. C'est dans une volonté de rendre accessible cette manifestation à tous que l'entrée est gratuite.

A vos agendas ! La prochaine édition aura lieu du 3 au 8 novembre 2015.

[www.cite-metiers.ch](http://www.cite-metiers.ch)



### ANCIENNE POSTE DU LOCLE (NEUCHÂTEL)

Construit en 1856, comme un monument à la gloire de la jeune République, le bâtiment de l'Hôtel des Postes du Locle a permis dès son origine le développement de lieux de politique et de sociabilité.

Situé entre les rues Marie-Anne Calame et Daniel-Jeanrichard, cet édifice massif – de 42 mètres sur 18 – a également abrité le service des diligences, plusieurs cercles et associations, ainsi que la première Ecole d'horlogerie de la ville. Le cercle de l'Union républicaine y a logé jusqu'en 1974. C'est à cette date que les offices postaux ont été

réaménagés dans un nouveau bâtiment ; mais l'Ancienne Poste continue d'accueillir des associations qui y trouvent des locaux vastes et pratiques au cœur de la cité.

Cette vocation a perduré jusqu'à aujourd'hui, mais la dégradation du bâtiment et sa vétusté ont suscité des débats passionnés au sein de la population. La création d'une Fondation ad hoc en 2009, puis l'entrée du Locle dans le Patrimoine mondial de l'Unesco ont permis d'assurer la restauration de l'édifice, achevée en 2015. Par le biais de la Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices, la Loterie Romande a participé au financement des travaux d'assainissement du bâtiment, qui accueille désormais des locaux pour musiciens, des ateliers d'arts plastiques ou encore un espace jeunesse.

[www.lelocle.ch](http://www.lelocle.ch)





## ENVIRONNEMENT



### PETITE CAUSE GRANDS EFFETS (FRIBOURG)

La Fondation Petite Cause Grands Effets interpelle la population sur l'environnement par des expositions et des spectacles interactifs. Basée à Fribourg, la Fondation a pris son envol en 2010. Sa mission se

focalise sur la promotion du développement durable et la sensibilisation dans ce domaine pour les générations futures. Mais c'est en observant les actions qu'elle a menées ces dernières années que l'on mesure l'unicité de la Fondation, qui repose sur une philosophie originale et une manière novatrice de diffuser son message. Elle cherche

ainsi à inciter tous les acteurs, aussi bien les familles que les entreprises, à agir par le biais de gestes concrets, en transmettant des messages positifs, jamais culpabilisants.

« L'Oracle du Papillon » est l'un des projets menés dont le succès ne cesse de grandir. L'idée de ce spectacle adhère à la célèbre citation d'Edward Lorenz : le battement d'ailes d'un papillon au Brésil peut-il engendrer une tornade au Texas? Déjà vue par plus de 250'000 spectateurs, l'exposition s'est renouvelée dans le cadre d'un autre projet de la Fondation, les Villages du Développement Durable. Ces villages encouragent les visiteurs à consommer des produits et services ayant de faibles émissions de CO<sub>2</sub>.

[www.big-effects.org](http://www.big-effects.org)



## DANS LE DOMAINE DU SPORT

pu permettre à ces jeunes de vivre une superbe expérience et pour certains de réaliser un rêve.

Le rendez-vous est d'ores et déjà pris en 2016 pour la deuxième Patrouille des Jeunes, dont l'objectif prioritaire est d'encourager la pratique d'une saine activité physique et sportive dans le cadre magnifique des montagnes valaisannes tout en privilégiant la sécurité et les contacts humains. L'aventure est en marche...

[www.patrouilledesjeunes.ch](http://www.patrouilledesjeunes.ch)

### LA PATROUILLE DES JEUNES (VERBIER)

La Patrouille des Jeunes a vécu son baptême le 2 mai 2014, avec des moments forts. A l'image des Grands qui participent à la célèbre Patrouille des Glaciers, ce sont près de 160 jeunes patrouilleurs, âgés de 15 à 20 ans, qui se sont élancés des Ruinettes pour rejoindre Verbier en passant par le bas du col de la Chaux pour cette toute

première édition de la Patrouille des Jeunes. En binômes, ils ont fait preuve de courage pour braver des conditions de course rendues particulièrement difficiles par des chutes de neige incessantes tout au long des 12,5 kilomètres du parcours et des 550 mètres de dénivelé. La grande joie des participants à l'arrivée, soulagés et satisfaits d'avoir terminé le parcours, était le meilleur salaire pour les organisateurs et tous les accompagnants, fiers d'avoir



#### LE CLUB EN FAUTEUIL ROULANT DU JURA

Fondé il y a 25 ans déjà, en 1989, le Club en Fauteuil Roulant du Jura (CFRJ) développe et dynamise les activités sportives pour ses membres, avec au programme : basketball, *handbike* (vélo à

main), tennis, tennis de table ou encore week-end à ski. L'association favorise également les activités sociales et culturelles, afin de permettre à ses membres d'avoir du plaisir à bouger, échanger et découvrir. Elle privilégie donc l'intégration et les contacts sociaux, en permettant à tous, personnes handicapées ou

non, de participer à différentes activités et de maintenir ainsi une bonne qualité de vie.

En 2014, le CFRJ a organisé son quatrième «*Jura Indoors*» de tennis en fauteuil roulant à Delémont. Fort d'un succès qui ne se dément pas depuis sa première édition, ce tournoi international, qui réunit plusieurs dizaines de compétiteurs – femmes et hommes –, est désormais l'équivalent d'un «ATP 250». Alors que la cinquième édition s'est déroulée en mars dernier, le tournoi est encore appelé à grimper dans la hiérarchie du tennis-handicap ces prochaines années. Ouvert gratuitement au public, il permet de porter haut les valeurs chères au CFRJ.

[www.cfrjura.ch](http://www.cfrjura.ch)  
[www.juraindoors.com](http://www.juraindoors.com)



#### LA FONDATION D'AIDE AUX SPORTIFS VAUDOIS (FASV)

La Fondation «Fonds du sport vaudois» gère et distribue la part vaudoise des bénéfices annuels de la Loterie Romande dévolus au sport pour le canton de Vaud. Elle soutient notamment la Fondation d'aide aux sportifs vaudois (FASV) en lui versant annuellement deux francs pour chaque franc qu'elle récolte.

Reconnue d'utilité publique par l'Etat de Vaud, la Fondation d'aide aux sportifs vaudois octroie depuis 1989 des aides financières annuelles à des dizaines de jeunes sportifs vaudois de haut niveau âgés de 14 à 25 ans. Pour bénéficier d'un soutien, l'athlète doit être membre d'un club vaudois et être titulaire d'une carte Swiss Olympic. Il doit également présenter un plan de formation professionnelle ou un cursus académique qu'il sera capable d'accomplir parallèlement à son activité sportive.

«Ma saison 2013-2014 a été très riche sportivement et émotionnellement, et c'est en partie grâce au soutien de la FASV. Son soutien est très important et m'a entre autres permis de partir aux Etats-Unis pour participer à quatre courses de Coupe du Monde.» Ce témoignage de Gaëtan Procureur, skieur télémark, illustre parfaitement la mission de la Fondation d'aide aux sportifs vaudois, qui permet actuellement à une soixantaine d'athlètes prometteurs de progresser dans les disciplines les plus diverses.

[www.sportifsvaudois.ch](http://www.sportifsvaudois.ch)



**2014**

Bilan social



# Message

## du Directeur général

Depuis la création de l'entreprise en 1937 pour contribuer aux œuvres de bienfaisance, la responsabilité est au cœur même du modèle de la Loterie Romande, fondé sur l'éthique et la transparence. Parce que le jeu d'argent n'est pas une activité ordinaire, parce qu'il doit rester avant tout un divertissement, la Loterie Romande a construit au fil des ans une démarche de responsabilité sociale avec une volonté constante d'exemplarité et de progrès et dont l'action s'exerce sur quatre piliers fondamentaux : la communauté, les joueurs, les collaborateurs et l'environnement.

A la fois cohérente et globale, cette approche est le reflet de la mission d'utilité publique de la Loterie Romande et imprègne tous les choix stratégiques et opérationnels de l'entreprise, au bénéfice de chacune des parties prenantes. Pour la communauté d'abord, grâce à la distribution de l'entier des bénéfices aux bonnes œuvres et à l'engagement de la Loterie Romande en faveur du commerce de proximité. Pour les joueurs, avec la mise en place d'un vaste programme de jeu responsable et d'actions concrètes pour prévenir le jeu excessif. Pour les collaborateurs aussi, avec l'ambition de conjuguer excellence professionnelle et bien-être au travail. Enfin,

pour l'environnement, grâce à une politique visant à inscrire toutes les activités de l'entreprise dans un processus de développement durable au sens le plus large.

L'adoption, année après année, de nouveaux indicateurs propres au référentiel mondialement reconnu de la *Global Reporting Initiative (GRI)* témoigne de notre détermination à poursuivre les efforts entrepris en matière de durabilité. Si beaucoup reste à faire et à partager, nous sommes convaincus que cette logique de responsabilité sociale est créatrice de valeur et de légitimité pour l'entreprise. Que tous les collaborateurs, partenaires et fournisseurs soient ainsi remerciés de leur engagement et de leur soutien !

*Jean-Luc Moner-Banet*  
Directeur général





# Priorités

## RESPONSABILITÉ ENVERS LA COMMUNAUTÉ



### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Pérenniser les bénéfices de la Loterie Romande en faveur de l'utilité publique tout en protégeant les populations vulnérables
- Intégrer le concept de la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) dans les objectifs quotidiens
- Maintenir l'équilibre entre développement économique et responsabilité sociale
- Intégrer les principes de transparence et de solidarité

### RÉALISATIONS 2014

- ✓ Appliquer les nouvelles lignes directrices G4 de la *Global Reporting Initiative (GRI)*
- ✓ Renouveler la certification de l'ensemble des collaborateurs sur les thématiques du Jeu Responsable et de la RSE à l'aide d'une nouvelle formation interactive

### DÉFIS 2015

- Renouveler les certifications Jeu Responsable de l'association des loteries européennes, *European Lotteries (EL)*, et de l'association mondiale des loteries, la *World Lottery Association (WLA)*

## RESPONSABILITÉ ENVERS LES JOUEURS



### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Développer une politique de Jeu Responsable volontaire et efficace, s'appuyant notamment sur des évaluations externes
- Favoriser l'émulation (interne et externe) autour du Jeu Responsable

### RÉALISATIONS 2014

- ✓ Mettre en place de nouveaux modérateurs de jeu sur la plateforme de jeux Internet de la Loterie Romande
- ✓ Renouveler la certification du réseau de vente en matière de Jeu Responsable à l'aide de la nouvelle formation interactive
- ✓ Faire évaluer les différents modérateurs de jeu techniques et environnementaux par des experts externes

### DÉFIS 2015

- Mettre en place de nouvelles mesures sur la base des recommandations issues de l'évaluation des différents modérateurs de jeu effectuée par des experts externes

## RESPONSABILITÉ ENVERS LES COLLABORATEURS



### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Promouvoir dans l'entreprise une culture sociale, participative, qui privilégie l'innovation
- Développer des relations de travail basées sur le respect mutuel
- Permettre à tous les employés d'évoluer et de s'épanouir
- Tenir un rôle en matière de formation et d'intégration

### RÉALISATIONS 2014

- ✓ Veiller à la mise en œuvre de trois actions d'amélioration découlant des résultats de l'enquête de satisfaction
- ① Préparer un projet lié à la mobilité dans le contexte du rassemblement du personnel sur le site de l'avenue de Provence
- ✓ Analyser les possibilités de la gestion du temps de travail avec un système adapté aux nouvelles technologies
- ✓ Implémenter un nouveau système informatique pour la gestion des salaires

### DÉFIS 2015

- Implémenter un nouveau système informatique pour la gestion des temps de travail
- Préparer le renouvellement de la certification *Friendly Work Space*
- Accompagner le changement autour du déménagement des collaborateurs à l'avenue de Provence
- Assurer la formation continue des cadres de la Loterie Romande

## RESPONSABILITÉ ENVERS L'ENVIRONNEMENT



### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Réduire l'impact environnemental des activités de l'entreprise
- Sensibiliser les collaborateurs et fournisseurs

### RÉALISATIONS 2014

- ✓ Etude préliminaire pour la mise en place d'un plan de mobilité pour les collaboratrices et collaborateurs
- ① Poursuivre les campagnes de sensibilisation destinées aux collaborateurs

### DÉFIS 2015

- Mettre en place une Commission et une stratégie de Développement durable
- Mettre en place une plateforme de communication interne sur le Développement durable
- Mettre en place un plan de mobilité

# Un modèle utile et solidaire

## EN BREF

Un soutien indispensable à des milliers d'associations.



La Loterie Romande, créée à l'origine pour subvenir aux besoins sociaux liés à la crise économique des années 1930, a développé un modèle unique tout empreint de solidarité, qui a pour vocation première d'affecter l'entier de ses bénéfices à des projets profitant à la communauté. Basé sur l'éthique et la transparence, ce modèle unique imprègne toutes les activités de l'entreprise.

Forte de son statut d'opérateur de jeux bénéficiant d'une exclusivité sur son territoire, la Loterie Romande accorde une importance primordiale à ses responsabilités envers la communauté. Ainsi, dans le cadre de ses activités, elle poursuit une politique visant à maintenir un équilibre constant entre développement économique

et responsabilité sociale. Cette politique volontaire fait écho à la mission d'utilité publique de l'entreprise et implique un comportement exemplaire vis-à-vis du public, qui se traduit notamment par de vastes mesures de prévention et de lutte contre le jeu excessif, mais aussi par l'établissement d'une étroite collaboration avec les partenaires, dépositaires et fournisseurs.

### UN RÔLE INDISPENSABLE

En distribuant 100% de ses bénéfices nets à des projets d'utilité publique, soit en moyenne plus de CHF 500'000.– par jour, la Loterie Romande constitue un partenaire indispensable à quelque 3'000 institutions à vocation sociale, culturelle ou sportive. Elle joue ainsi un rôle prépondérant dans le développement du tissu associatif de Suisse romande et sa grande diversité. Ce rôle de mécène – qui permet à des milliers d'organismes de poursuivre leurs activités en faveur du bien commun – n'enlève rien à la viabilité économique de l'entreprise, bien au contraire. En encadrant

ses activités commerciales par des pratiques éthiques, mesurées, transparentes et socialement responsables, la Loterie Romande renforce sa légitimité tout en développant la confiance du public. Cette démarche contribue à fidéliser les joueurs et favorise également l'innovation.

### PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LE JEU EXCESSIF

Pionnière en matière de prévention et de lutte contre le jeu excessif, la Loterie Romande poursuit constamment ses efforts dans ce domaine, « pour que le jeu reste un jeu ». Ce principe est ancré au cœur de toutes les activités de l'entreprise et des lignes directrices strictes ont été établies, en particulier dans les secteurs du marketing et de la vente :

- du concept graphique à l'élaboration des slogans, tous les jeux proposés sont préalablement validés en fonction des critères de responsabilité sociale ; chaque étape est scrupuleusement étudiée et modifiée si nécessaire ;

- les jeux ne sont jamais conçus pour s'adresser spécifiquement à un public jeune ou vulnérable ; la protection des mineurs constitue l'une des priorités de la Loterie Romande ;
- aucune publicité n'est axée uniquement sur la possibilité de s'enrichir par le jeu ; les messages promotionnels reposent sur le plaisir, le rêve et l'amusement.

Ces lignes directrices forment un cadre de référence qui doit être accepté et respecté par tous les partenaires, dépositaires et fournisseurs de l'entreprise.

### DES DÉPOSITAIRES FORMÉS

La formation du personnel des points de vente est un pilier essentiel dans la politique de responsabilité sociale de la Loterie Romande. En effet, tous les dépositaires – au nombre de 2'650 – suivent des cours obligatoires et spécifiques aux jeux qu'ils proposent dans leur point de vente. Ces cours visent à les sensibiliser aux conséquences néfastes du jeu excessif et à les inciter à adopter des comportements adéquats. Les différentes formations sont régulièrement évaluées par des organismes externes afin de les améliorer constamment.

L'objectif consiste à responsabiliser les dépositaires quant à leur rôle de vendeurs de jeux d'argent. La Loterie Romande tient ainsi à ce que ses dépositaires soient les garants d'une véritable éthique : ils doivent être capables de reconnaître un joueur en difficulté pour pouvoir lui transmettre des informations ciblées et utiles, comme les adresses des centres de soins. Les résultats sont probants : à l'issue du cours donné en 2014 aux dépositaires de Loterie électronique, 84% d'entre eux ont affirmé être tout à fait capables ou assez capables de reconnaître un joueur en difficulté et d'agir en conséquence.

Dans le cadre de ces formations, la protection des mineurs contre les dangers liés aux jeux d'argent occupe une importance toute particulière et cet axe est régulièrement renforcé. Des formations spécifiques sur cette thématique ont ainsi été organisées en 2014 pour les points de vente LotoExpress et PMU.

### FINANCER LA PRÉVENTION

La prévalence de l'addiction au jeu en Suisse, soit le risque qu'un adulte développe un comportement de jeu excessif, se situe entre 1 et 2%. Bien que seule une minorité de joueurs souffre d'addiction, soit 0,5% des personnes à risque selon la plupart des évaluations, la Loterie Romande prend cette problématique très au sérieux et s'engage à prévenir les effets socialement dommageables du jeu excessif par différents moyens. En plus des mesures propres au programme de Jeu Responsable, une taxe de 0,5% est perçue par les cantons sur le revenu brut des jeux des deux sociétés suisses de loterie, Swisslos et la Loterie Romande, depuis 2006. Cette taxe représente un montant de CHF 4,5 millions par an qui est affecté aux programmes cantonaux de prévention et de traitement de l'addiction au jeu. Elle sert notamment à financer le « Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu » (PILDJ), adopté en 2007 par la Conférence latine des Affaires sanitaires et sociales (CLASS).

### UNE POLITIQUE ENGAGÉE, À L'ÉCHELLE MONDIALE

Les jeux d'argent sont réglementés dans la plupart des pays dans le but de juguler les dangers liés à la dépendance, au blanchiment et à la criminalité. Ces dangers se sont malheureusement accrus ces dernières années en raison des activités toujours plus étendues des opérateurs illégaux sur Internet, basés pour une grande majorité

dans des territoires *offshores*. A travers leurs associations faitières, telles que *European Lotteries* et la *World Lottery Association*, les loteries nationales d'utilité publique se mobilisent pour lutter contre ce fléau ; elles défendent auprès des instances politiques la nécessité d'encadrer par des mesures adéquates leur secteur d'activité, qui, par nature, ne peut être assimilé à un marché ordinaire.

La Loterie Romande participe à part entière à l'élaboration des meilleures pratiques dans le domaine des jeux de loterie et des paris sportifs. Soucieuse d'écarter des menaces pour les joueurs et l'intégrité des jeux, en particulier par rapport au phénomène des matches truqués, la Loterie Romande encourage ainsi toutes les initiatives prises pour lutter contre l'offre illégale, qui a non seulement pour effet de diminuer les moyens mis à disposition de l'utilité publique, mais qui laisse également la porte ouverte aux excès et à la dépendance. Cette démarche témoigne de toute l'importance que la Loterie Romande accorde à offrir à la population un environnement de jeu sain, fiable et sécurisé.

## EN BREF

La promotion d'un environnement de jeu sain et sécurisé.



# Prévention et lutte contre le jeu excessif

## EN BREF

Un programme de prévention qui couvre toute la chaîne du jeu.

Des certifications internationales reconnues et renouvelées.

Consciente de sa responsabilité sociale, la Loterie Romande mène et développe, depuis plus de 15 ans, un vaste programme de Jeu Responsable destiné à prévenir et lutter contre le jeu excessif. Elle travaille en étroite collaboration avec des experts et des scientifiques mondialement reconnus ainsi que des spécialistes de la santé, afin d'offrir à la population un environnement de jeu sain, fiable et sécurisé.

Initié en 1999 sur une base volontaire, le programme de Jeu Responsable de la Loterie Romande fait partie intégrante de sa stratégie d'entreprise. Il repose sur l'engagement complet non seulement de la Direction et de tous les départements,

mais également des dépositaires et des fournisseurs. Autrement dit, toutes les parties prenantes sont impliquées et ont leur rôle à tenir afin de répondre aux attentes des joueurs en termes d'innovations tout en protégeant les plus vulnérables d'entre eux des dangers liés à l'addiction. La protection des mineurs constitue l'un des aspects fondamentaux du programme de Jeu Responsable de la Loterie Romande.

## DES MESURES EFFICACES ET PERTINENTES

Pionnière en la matière, la Loterie Romande travaille en étroite collaboration avec les spécialistes du jeu excessif, experts et scientifiques, afin de pouvoir mettre en place des outils de prévention fiables et performants. Cette démarche s'applique à différents champs d'intervention :

### La recherche

- Echanges d'informations, prise en compte des recommandations émises par les chercheurs.
- Collaborations actives avec des organismes spécialisés comme le Centre du jeu excessif de Lausanne (dont la création a été soutenue par la Loterie Romande), l'association genevoise « Rien ne va plus » ou encore le « SiLabs » de Stockholm.

### La prévention auprès des joueurs

- Limites d'âge strictes pour chaque catégorie de jeux : 16 ans pour les billets à gratter et les jeux de tirage ; 18 ans pour le PMU, la Loterie électronique et tous les jeux en ligne.





« La dépendance au jeu est un problème de santé publique et les dangers de l'addiction doivent être traités à tous les niveaux. Dispensée en Suisse par les centres spécialisés comme le Centre du jeu excessif et l'association Rien ne va plus, la formation des personnels au contact des joueurs est un des éléments-clé de la prévention. »

Olivier Simon, médecin associé au Service de Psychiatrie communautaire du CHUV, Centre du jeu excessif

- Diffusion d'informations précises sur les risques liés au jeu excessif et sur l'aide disponible en cas de problème.
- Installation de modérateurs de jeu techniques et environnementaux sur les distributeurs de Loterie électronique (absence de confort, messages de prévention sur l'écran, etc.) et la plateforme de jeux en ligne (limitation des pertes, possibilité de s'auto-exclure, etc.).
- Promotion d'un environnement de jeu sain, en mettant à disposition dans tous les points de vente des publications contenant toutes les informations utiles sur les centres de soins existants.
- Contrôles réguliers et systématiques de l'application des directives de la Loterie Romande dans les points de vente; des mesures sont prises le cas échéant.

#### *La sensibilisation des dépositaires et des partenaires*

- Formation de tous les dépositaires ainsi que des collaborateurs, de manière pertinente et adaptée à leurs responsabilités respectives.

#### **DONNER DES INFORMATIONS CIBLÉES**

De l'avis des spécialistes, tout joueur doit pouvoir trouver facilement les informations sur les phénomènes de dépendance au jeu afin d'obtenir, s'il le souhaite, l'aide de thérapeutes qualifiés. La Loterie

Romande applique scrupuleusement ce principe du « choix éclairé », qui implique que tous les dépositaires doivent être en mesure de renseigner les joueurs, soit leurs clients, de manière adéquate. Une brochure didactique est notamment éditée à cet effet et contient toutes les adresses des centres de soins en Suisse romande. Elle est à disposition dans tous les points de vente.

#### **PROTÉGER LES MINEURS**

Les études ont démontré que les jeunes enfants mis régulièrement en contact avec les jeux d'argent présentent un risque plus élevé de devenir des joueurs excessifs à l'âge adulte. C'est la raison pour laquelle la Loterie Romande applique – de manière volontaire – de strictes limites d'âge pour ses jeux: aucun mineur de moins de 16 ans ne doit y avoir accès. La Loterie Romande tient résolument à cette interdiction qui figure clairement sur tous les billets à gratter et les jeux de tirage proposés dans les points de vente. Pour les autres jeux, comme la Loterie électronique, le PMU et les jeux en ligne, la limite a été fixée à 18 ans révolus.

Afin de s'assurer de l'application des limites d'âge, des contrôles sont effectués de manière régulière par les conseillers de vente (collaborateurs de la Loterie Romande) ainsi que par des « clients mystères », chargés de contrôler anonymement les points de vente, bars, cafés ou restaurants. En 2014, chaque dépositaire de Loterie électronique a fait l'objet d'au moins six



visites. 16 établissements ont reçu un avertissement, sept autres ont été dénoncés par une dénonciation de contrat. Des mesures qui témoignent de l'efficacité des contrôles.

### PRÉVENTION SUR INTERNET

Lancée en 2010, la plateforme de jeux en ligne de la Loterie Romande a été dotée d'outils indispensables et constamment améliorés qui permettent au joueur de modérer son jeu. L'objectif est de l'aider à garder le contrôle de ses enjeux, à prendre conscience de ses pertes et de son comportement de jeu. Parmi ces modérateurs figurent :

- l'enregistrement obligatoire, ouvert uniquement aux personnes physiques âgées de 18 ans révolus et résidant dans l'un des six cantons romands ;
- la vérification stricte de l'âge et du domicile lors de l'ouverture du compte (une copie d'une pièce d'identité est requise) ;
- la mise en évidence d'informations sur le jeu excessif et du numéro d'appel gratuit 0800 801 381 qui permet de trouver aide et conseils spécialisés ;
- la possibilité pour tout utilisateur de fixer des limites de pertes par jour, semaine ou mois ; ces limites sont obligatoires pour les billets à gratter virtuels.

Les joueurs en difficulté ou leurs proches peuvent trouver une aide spécialisée en composant le **0800 801 381**.

Géré par le Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu, ce numéro est largement diffusé sur les supports de la Loterie Romande. **[www.sos-jeu.ch](http://www.sos-jeu.ch)**



La plateforme de jeux offre aussi la possibilité de s'autoévaluer sur sa manière de jouer par le biais d'un test mis au point par des spécialistes, de même qu'elle permet au joueur, s'il le souhaite, de s'auto-exclure pour une période déterminée allant d'un jour à une année.

### LOTÉRIE ÉLECTRONIQUE

Les 700 distributeurs de Loterie électronique installés dans 350 points de vente en Suisse romande font l'objet de mesures particulièrement strictes en matière de Jeu Responsable. Entièrement renouvelés en 2011, ces distributeurs sont équipés de nombreux modérateurs techniques et environnementaux : vitesse de grattage ralentie, pas de cartes de crédit ni de billets de banque acceptés, absence de confort devant les distributeurs, affichage d'une horloge, messages de prévention défilant sur l'écran, etc. Ces modérateurs sont régulièrement évalués par des experts afin de les améliorer constamment. De plus amples informations sont disponibles sur **[www.loterie-electronique.ch](http://www.loterie-electronique.ch)**.

### DES FORMATIONS INTERACTIVES RENOUVELÉES

Depuis 2009, la Loterie Romande organise des formations interactives, obligatoires pour tous les dépositaires et collaborateurs de l'entreprise. Développées en collaboration avec SiLabs (**[www.silabs.se](http://www.silabs.se)**), organisme suédois unanimement reconnu en matière de Jeu Responsable, ces formations permettent non seulement de maîtriser les connaissances de base sur le jeu excessif, mais également d'adopter les bons réflexes en cas de besoin. Des interviews de psychologues, accompagnées de mises en situation, rendent les formations plus concrètes. Celles-ci se terminent par un test donnant accès à un certificat indispensable à tout collaborateur et à tout dépositaire.

En 2014, les deux formations interactives ont été entièrement renouvelées, ce qui a donné à la Loterie Romande l'opportunité de recertifier ses collaborateurs ainsi que l'entier de son réseau de vente en matière de Jeu Responsable.

# Former et valoriser

Engagée dans un dialogue social et une politique de bien-être construite avec l'ensemble de ses collaborateurs, la Loterie Romande s'attelle constamment à relever de nouveaux défis en termes de ressources humaines. Elle mène, dans cet objectif, des actions innovantes pour développer l'excellence professionnelle et encourager la formation.

Depuis sa création en 1937, la Loterie Romande n'a cessé d'évoluer pour développer des jeux portés vers l'avenir tout en poursuivant une stricte politique de responsabilité sociale. Comptant moins de 30 employés en 1980, puis 120 en 2000, la Loterie Romande recense aujourd'hui 280 postes de travail dans les domaines les plus variés (création des jeux, informatique, services administratifs, etc.). Cette progression a été encadrée par le développement

d'une politique RH visant à privilégier l'innovation et à promouvoir un environnement de travail à la fois créatif et stimulant.

## UNE ENTREPRISE FORMATRICE

La Loterie Romande est fière d'être une entreprise formatrice. Le cap des 11 apprentis a été franchi en 2013, avec trois futurs informaticiens et huit employés de commerce. En 2014, trois certificats fédéraux de

## EN BREF

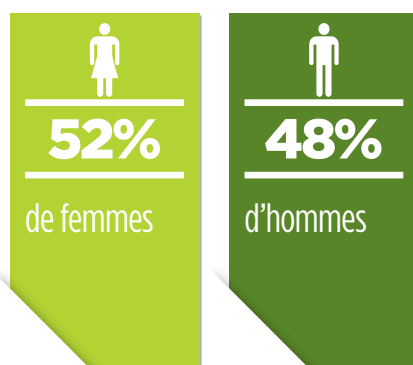
Une politique RH qui favorise l'innovation et la diversité.







### Les collaborateurs de la Loterie Romande



|               |                                                        |                         |                        |
|---------------|--------------------------------------------------------|-------------------------|------------------------|
| Effectifs     | <b>280</b><br>dont 57 vendeurs de billets              | <b>52%</b><br>de femmes | <b>48%</b><br>d'hommes |
| <b>237,38</b> | Equivalent temps plein                                 |                         |                        |
| <b>41%</b>    | Part de temps partiels                                 |                         |                        |
| <b>44 ANS</b> | Age moyen                                              |                         |                        |
| <b>11</b>     | Personnes en formation (apprentis)                     |                         |                        |
| <b>4</b>      | Personnes en situation d'intégration professionnelle   |                         |                        |
| <b>5,03%</b>  | Taux d'absentéisme (hors formation et congé maternité) |                         |                        |
| <b>8,9%</b>   | Taux de rotation (hors contrats à durée déterminée)    |                         |                        |

capacité (CFC) ont été obtenus au sein de l'entreprise, qui attache une grande importance à permettre à des jeunes de faire leurs premiers pas dans la vie professionnelle. En novembre 2014, la Loterie Romande a notamment participé au Salon des métiers et de la formation à Lausanne, permettant à des milliers d'élèves et d'étudiants de découvrir les différents métiers de l'entreprise.

#### START@LORO

Toujours dans le domaine de la formation, un programme destiné à favoriser l'entrée dans le monde professionnel a été lancé en 2012: start@loro permet à des jeunes diplômés des hautes écoles de s'initier à leur métier au sein de la Loterie Romande. Six jeunes diplômés, dans les domaines du marketing, de la communication, de l'informatique et de la vente, bénéficient actuellement de ce programme, qui est appelé à se poursuivre ces prochaines années afin de permettre à l'entreprise d'assurer une relève de qualité.

#### INTÉGRATION PROFESSIONNELLE

Dans la mesure de ses possibilités, la Loterie Romande favorise également l'intégration de personnes mises à l'écart du marché du travail pendant une longue période. Une collaboration, qui s'avère très positive, a été mise en place avec la Fondation IPT pour offrir des places de stage à des personnes au bénéfice de l'assurance-invalidité ou à des demandeurs d'emploi. L'année dernière, l'entreprise a ainsi accueilli quatre stagiaires en situation d'intégration professionnelle.

#### DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Ayant à cœur de permettre à chacun d'évoluer et d'acquérir de nouvelles connaissances, la Loterie Romande développe depuis plusieurs années un programme de formation continue et a mis en place différentes mesures pour inciter le plus grand nombre à profiter des opportunités proposées. De nouvelles formations sont régulièrement introduites, en lien notamment avec la gestion de la santé au travail ou la communication interpersonnelle.

6

jeunes diplômés  
suivent le  
programme  
start@loro



« Grâce au programme start@loro, j'ai l'opportunité de pouvoir me former au sein d'une équipe stimulante et d'acquérir de nombreuses connaissances qui me permettent d'envisager le futur avec sérénité. »

David Werlen, stagiaire au département  
de la communication de la Loterie Romande

Des cours de conduite spécialisés pour les détenteurs de véhicules professionnels ou des ateliers sur la gestion des appels téléphoniques sont également organisés. Pour les formations de longue durée, les collaboratrices et collaborateurs bénéficient d'un soutien financier et d'une prise en charge des heures de cours sur le temps de travail.

En 2014, 281 collaboratrices et collaborateurs ont participé à une mesure de formation continue, ce qui représente plus de 4'000 heures de cours au total.

#### LE LABEL DE LA FONDATION PROMOTION SANTÉ SUISSE

La santé et le bien-être au travail sont des thématiques privilégiées au sein de la Loterie Romande, qui attache une grande importance à pouvoir offrir à ses collaboratrices et collaborateurs des conditions de travail optimales et les plus saines possible. Plusieurs axes d'intervention ont été définis :

- tous les locaux de l'entreprise sont non-fumeurs ;
- des fruits frais sont gratuitement mis à disposition dans les cafétérias ;
- un massage assis de 20 minutes dispensé par un thérapeute qualifié est proposé à l'ensemble du personnel de manière ponctuelle ;
- les collaboratrices et collaborateurs ont la possibilité de réaliser gratuitement et anonymement un bilan de santé complet auprès d'un praticien agréé ;

- un encadrement personnalisé est organisé au retour d'une absence prolongée (maladie, accident, etc.).

Constamment améliorées, ces différentes mesures témoignent du grand engagement de la Loterie Romande en faveur de la santé et du bien-être au travail. Cet engagement a été formellement reconnu en 2013, avec l'obtention du label « *Friendly Work Space* », décerné par la Fondation Promotion Santé Suisse. La Loterie Romande a reçu cette distinction grâce à une gestion de la santé en entreprise performante et à l'attention particulière portée à l'organisation du travail ainsi qu'à la responsabilité sociale.

#### FACILITER LE QUOTIDIEN

En 2014, la Loterie Romande a introduit deux nouveautés destinées à faciliter le quotidien de ses collaboratrices et collaborateurs : une conciergerie d'entreprise, ainsi qu'un service social.

La conciergerie d'entreprise propose un large panel de prestations sur le lieu de travail, avec des tarifs équivalents à ceux du marché. Ces prestations permettent aux collaboratrices et collaborateurs de gagner du temps et d'être soulagés de différentes tâches quotidiennes en toute sérénité (pressing, achats, lavage de voiture, etc.).

La Loterie Romande offre également une aide externe et neutre à ses collaboratrices et collaborateurs en difficulté. Ce service social d'entreprise est assuré

par des assistants sociaux diplômés, qui conseillent les collaboratrices et collaborateurs confrontés à des situations délicates, par exemple pour des questions familiales (séparation, divorce, éducation, etc.) ou tout autre problème personnel ou privé.

#### LES FAMILLES À L'HONNEUR

Depuis plusieurs années, la Loterie Romande ouvre ses portes aux enfants lors de la journée « Oser tous les métiers » organisée avec les écoles. Ainsi, le 13 novembre 2014, douze élèves, de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année, ont pu accompagner leurs parents sur leur lieu de travail, soit une journée pleine de découvertes pour les uns et les autres.

Pour entretenir la magie des fêtes de fin d'année, l'entreprise a également reconduit son traditionnel « Noël des enfants ». Durant un après-midi, le Père Noël, accompagné de joyeux lutins, était au rendez-vous pour la plus grande joie des petits et des grands. Avec cette journée, la Loterie Romande permet aux familles de tisser des liens dans un contexte convivial.





# Sensibiliser pour mieux agir



Conjointement avec ses fournisseurs et ses dépositaires, la Loterie Romande travaille à la réduction de son impact environnemental, en menant toute une série d'actions concrètes. Celles-ci s'accompagnent de campagnes de sensibilisation auprès des collaborateurs et témoignent d'un engagement toujours plus important en faveur du développement durable.

En sa qualité d'opérateur de jeu, la Loterie Romande cherche avant tout à réduire l'impact environnemental engendré par la consommation de papier. Si son activité reste – de manière générale – peu polluante, l'entreprise agit cependant dans de nombreux autres domaines : économies d'énergie, déplacements professionnels, matériel dans les points de vente ou gestion des déchets.

Dans chacun de ces domaines, des mesures concrètes ont été prises, liées notamment au recyclage systématique du papier dans les bureaux et à la collecte de piles ou de matériel électronique usagé. Depuis plusieurs années déjà, une procédure efficace est à l'œuvre pour le tri des déchets plastiques ainsi que pour les déchets spéciaux (solvants usagés, sprays, etc.). S'agissant des déplacements professionnels, des cartes de métro sont offertes aux collaboratrices et collaborateurs pour les encourager à utiliser les transports publics entre les deux sites de la Loterie Romande. Les véhicules de l'entreprise, quant à eux, sont tous équipés de filtres à particules.

Afin d'inciter les collaboratrices et collaborateurs à adopter des habitudes adéquates, de nombreuses campagnes de sensibilisation sont menées au sein de l'entreprise, dont des expositions thématiques sur le développement durable, qui suscitent toujours un vif intérêt.

### **IMPLIQUER LES PARTENAIRES ET FOURNISSEURS**

La Loterie Romande attache une grande importance à mettre en œuvre une politique globale de développement durable et impliquer dans cette démarche l'ensemble de ses partenaires et fournisseurs ainsi que les points de vente. L'entreprise tend ainsi à favoriser les collaborations qui reposent sur une même philosophie de responsabilité sociale, afin de pouvoir appliquer les meilleures normes de développement durable à l'ensemble du processus de fabrication et de distribution des jeux.

Dans ses appels d'offres, la Loterie Romande inclut systématiquement des critères liés à la préservation de l'environnement. Ce principe vaut pour toute la chaîne de production des jeux : du choix des fournitures à la gestion des déchets en passant par le transport. Le recours au papier FSC, par exemple, est imposé aux imprimeurs pour toute publication, qu'il s'agisse des rapports d'activité, des supports publicitaires ou des magazines destinés aux dépositaires.

De nouvelles pistes sont constamment explorées, avec l'objectif de pouvoir tenir compte des dernières avancées en matière de durabilité. La politique des achats et la conception du matériel des points de vente font ainsi l'objet d'une attention particulière afin de réduire l'impact environnemental de l'entreprise.

### **NOUVEAU BÂTIMENT D'ENTREPRISE, UN PROJET D'ENVERGURE**

La Loterie Romande effectue régulièrement des diagnostics sur l'impact environnemental de ses activités. Les deux sites actuels de l'entreprise ont notamment été analysés de manière aussi exhaustive que

possible par une société externe spécialisée en 2011. Tous les secteurs et départements de l'entreprise ont été passés en revue, par le biais de questionnaires détaillés et d'entretiens poussés. Parmi les nombreux points traités figurent :

- l'éclairage ;
- la bureautique ;
- la climatisation ;
- le chauffage à distance ;
- la consommation d'eau ;
- la qualité des sols et des infrastructures.

Cette démarche a permis d'identifier des potentiels d'amélioration et de mettre en œuvre des actions correctives qui ont produit des effets positifs dans différents domaines, comme la consommation d'eau ou la gestion des déchets papier (billets invendus). Signalons à cet égard que la consommation électrique et la consommation de chauffage à distance ont toutes deux baissé de manière significative entre 2012 et 2014.

Tous les efforts entrepris en matière de développement durable trouvent une concrétisation importante dans la réalisation du nouveau bâtiment d'entreprise à l'avenue de Provence à Lausanne, qui réunira l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la Loterie Romande sur un site unique dès fin 2015. Conçu selon les meilleures normes environnementales, ce nouveau bâtiment apportera des améliorations concrètes et significatives sur le plan écologique. Des mesures prises dans le cadre d'un nouveau plan de mobilité permettront en outre de favoriser davantage les transports publics (participation aux frais, vélos en libre-service, etc.).

### **GRI, APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES G4**

Depuis mars 2012, la Loterie Romande applique le référentiel mondialement reconnu de la *Global Reporting Initiative* (GRI) pour mieux rendre compte de sa politique de développement durable. En 2013 et en 2014, la grille d'analyse a été élargie à toute une série de critères et

d'indicateurs de performance supplémentaires. Dans le cadre du présent Bilan social, la Loterie Romande applique ainsi les nouvelles lignes directrices G4 de la GRI.

Cette reconnaissance externe met en lumière tout le sérieux et la pertinence de la politique de responsabilité sociale menée par la Loterie Romande ; elle témoigne de l'engagement ferme et structuré de l'entreprise vis-à-vis de la communauté, des joueurs, des collaborateurs et de l'environnement.

## **EN BREF**

Des critères de développement durable appliqués au quotidien.



# Rapport de développement durable



equiterre, equitinéraire | © Barbey



## ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION

### OPTION DE CONFORMITÉ

La *Global Reporting Initiative (GRI)* a pour vocation de garantir la transparence et la comparabilité des rapports de développement durable des entreprises à travers le monde en définissant, avec le concours d'une large sélection d'acteurs issus des domaines de l'économie, de la société civile et de la science, les critères de qualité à appliquer lors de l'élaboration de ces rapports.

Le présent rapport d'activité a été établi en conformité avec les lignes directrices G4 selon l'option relative aux critères essentiels. Pour le tableau complet :

**[www.loro.ch/publications](http://www.loro.ch/publications)**

### PÉRIMÈTRE ET DONNÉES DE BASE

Depuis huit années consécutives, la Loterie Romande publie un bilan social qui rapporte les succès, mais aussi les difficultés rencontrées dans la mise en place de sa politique de responsabilité sociale d'entreprise (RSE). Depuis 2009, le bilan social est intégré au rapport d'activité. Il décrit les actions menées par la Loterie Romande autour de quatre domaines fondamentaux : la communauté, les joueurs, les collaborateurs et l'environnement.

Le présent bilan social couvre l'année civile 2014 et se fonde sur des données récoltées auprès de tous les responsables de secteurs, les fournisseurs et les partenaires externes liés au programme de Jeu Responsable.

## Stratégie et analyse

**G4-1**

Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation sur la pertinence du Développement durable pour l'organisation et sa stratégie

p. 37

## Profil de l'organisation

**G4-3**

Nom de l'organisation

Société de la Loterie de la Suisse Romande

**G4-4**

Principaux produits et /ou services et marques correspondants

pp. 14-16

**G4-5**

Lieu du siège de l'organisation

Lausanne (Suisse)

**G4-6**

Nombre de pays où l'organisation est implantée

Suisse

**G4-7**

Mode de propriété et forme juridique

Association

**G4-8**

Marchés desservis

Conception, distribution et vente de jeux de loterie et de paris sportifs sur le territoire des 6 cantons romands

**G4-9**

Taille de l'organisation

pp. 3, 12-13, 46

**G4-10**

Effectif total, par type de contrat de travail et par sexe

### Effectif total:

– 280 collaborateurs (135 hommes et 145 femmes)

### Par type de contrat de travail:

- 251 contrats à durée indéterminée (121 hommes et 130 femmes)
- 19 contrats à durée déterminée (12 hommes et 7 femmes) y compris apprentis
- 10 auxiliaires (2 hommes et 8 femmes)
- 6 temporaires (1 homme et 5 femmes)
- 167 contrats à temps plein (117 hommes et 50 femmes)
- 113 contrats à temps partiel (18 hommes et 95 femmes)

ASPECTS  
PERTINENTS

## DESCRIPTION

RÉPONSE DIRECTE OU RÉFÉRENCE AUX PAGES  
DU RAPPORT ANNUEL ET BILAN SOCIAL 2014

|              |                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>G4-11</b> | Pourcentage de salariés couverts par une convention collective                                                                                                | La Loterie Romande n'est pas signataire d'une convention collective                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>G4-12</b> | Description de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation                                                                                                | La chaîne d'approvisionnement comprend des fournisseurs de terminaux, de distributeurs automatiques ou de systèmes de jeu en ligne, des imprimeurs spécialisés, des graphistes, des spécialistes du marketing et de la publicité ainsi que des prestataires de services dans les domaines de l'information et du monde interactif |
| <b>G4-13</b> | Changements substantiels de la taille, de la structure, du capital, de l'organisation ou de la chaîne d'approvisionnement au cours de la période de reporting | Aucun changement significatif                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

## Engagements dans des initiatives externes

|              |                                                                                                                                                                            |               |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>G4-14</b> | Démarche où le principe de précaution est pris en compte par l'organisation                                                                                                | pp. 37, 42-44 |
| <b>G4-15</b> | Chartes, principes et autres initiatives en matière économique, environnementale et sociale, développés en externe et auxquels l'organisation a souscrit ou donné son aval | pp. 26-27     |
| <b>G4-16</b> | Affiliation à des associations (associations professionnelles) ou adhésion à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts                       | pp. 23, 41    |

## Aspects et périmètres pertinents identifiés

|              |                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>G4-17</b> | Entités incluses dans les états financiers de l'organisation                                                          | L'ensemble des entités de l'entreprise est inclus dans les états financiers.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>G4-18</b> | Processus de détermination du contenu et du périmètre des aspects/Mise en œuvre des principes de reporting de contenu | Le guide GRI de mise en œuvre pour la détermination des aspects et périmètres pertinents ainsi que les principes associés ont été appliqués lors du processus d'établissement du contenu du rapport, à savoir l'identification des aspects et thèmes pertinents liés aux impacts de l'organisation, la hiérarchisation des aspects et la validation. La structure et le contenu du rapport sont définis par la Direction d'entreprise. Les données sont récoltées dans le cadre d'entretiens réalisés avec les parties prenantes (internes et externes). |

|              |                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>G4-19</b> | Aspects pertinents identifiés dans le processus de contenu                                                                           | <p><b>Catégorie Economie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Performance économique</li> <li>– Présence sur le marché</li> <li>– Impacts économiques indirects</li> <li>– Pratiques d'achat</li> </ul> <p><b>Catégorie Environnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Energie</li> </ul> <p><b>Catégorie Social :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>Pratiques en matière d'emploi et travail décent</i> : emploi, relations employeur/employés, santé et sécurité au travail, formation et éducation, diversité et égalité des chances, égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, mécanismes de règlement des griefs relatifs aux pratiques en matière d'emploi</li> <li>– <i>Droits de l'homme</i> : non-discrimination</li> <li>– <i>Société</i> : communautés locales, lutte contre la corruption, politiques publiques, conformité, mécanismes de règlement des griefs relatifs à l'impact sur la société</li> <li>– <i>Responsabilité liée aux produits</i> : santé et sécurité des consommateurs, étiquetage des produits et services, communication et marketing, vie privée des clients, conformité</li> </ul> |
| <b>G4-20</b> | Pour chacun des aspects pertinents, indiquer le périmètre de l'aspect au sein de l'organisation                                      | Le périmètre pour chacun des aspects pertinents concerne l'ensemble des activités de l'organisation. L'organisation et la structure de l'entreprise sont présentées en p. 11. L'ensemble des activités est pris en considération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>G4-21</b> | Pour chacun des aspects pertinents, indiquer le périmètre de l'aspect en dehors de l'organisation                                    | Les aspects pertinents s'appliquent à l'ensemble de la société sur le territoire de la Suisse romande                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>G4-22</b> | Raisons et conséquences de toute reformulation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs                              | Aucune reformulation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>G4-23</b> | Changements significatifs concernant le champ d'étude et le périmètre des aspects, par rapport aux précédentes périodes de reporting | Aucun changement significatif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |



## Implications des parties prenantes

|              |                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>G4-24</b> | Liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue                                                                                                   | Joueurs, bénéficiaires, collaborateurs, dépositaires, fournisseurs, autorités, groupes d'intérêt public. Les informations détaillées sur les parties prenantes de la Loterie Romande sont présentées dans le tableau des parties prenantes aux pp. 24-25 du <i>Rapport annuel et bilan social 2014</i> dans la colonne «Parties prenantes».                                                                           |
| <b>G4-25</b> | Critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue                                                                         | La Loterie Romande collabore avec ses principales parties prenantes internes et externes et a établi un dialogue avec les principaux acteurs qui interagissent avec l'entreprise.                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>G4-26</b> | Approche de l'organisation pour impliquer les parties prenantes, y compris la fréquence du dialogue par type et par groupe de parties prenantes                                          | Les approches de la Loterie Romande pour l'implication des différentes parties prenantes sont décrites en détails dans le tableau des parties prenantes, pp. 24-25 du <i>Rapport annuel et bilan social 2014</i> , dans la colonne «Mécanismes de dialogue».                                                                                                                                                          |
| <b>G4-27</b> | Thèmes et préoccupations clés soulevés dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et manière dont l'organisation y a répondu, notamment lors de l'établissement de son rapport | La liste exhaustive des thèmes et préoccupations soulevés dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes se trouve dans le tableau des parties prenantes, pp. 24-25 du <i>Rapport annuel et bilan social 2014</i> , dans la colonne «Attentes envers la Loterie Romande». Les informations sur la manière dont la Loterie Romande a répondu à ces attentes se trouvent dans la colonne «Projets ou programmes». |

## Profil du rapport

|              |                                                                          |                                                                 |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| <b>G4-28</b> | Période considérée pour les informations fournies                        | Année civile (01.01.2014-31.12.2014)                            |
| <b>G4-29</b> | Date du dernier rapport publié                                           | Mai 2014                                                        |
| <b>G4-30</b> | Cycle de reporting                                                       | Annuel                                                          |
| <b>G4-31</b> | Personne de contact pour toute question liée au rapport et à son contenu | Département de la communication (rp@loro.ch)<br>Impressum p. 56 |

## Index du contenu GRI

|              |                                                                                     |           |
|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>G4-32</b> | Tableau identifiant l'emplacement des éléments d'information requis dans le rapport | pp. 50-55 |
|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------|

## Vérification

|              |                                                                                     |                                                                                                          |
|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>G4-33</b> | Politique et pratique actuelle concernant le contrôle et l'audit externe du rapport | p. 50 et <i>Rapport financier 2014</i> (annexe du <i>Rapport annuel et bilan social 2014</i> ) pp. 18-19 |
|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## Gouvernance

|              |                                                                                                         |                 |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| <b>G4-34</b> | Structure de gouvernance de l'organisation, y.c. description du mandat et de la composition des comités | pp. 8-11, 28-30 |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|

## Ethique et intégrité

|              |                                                                                                                                      |                     |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>G4-56</b> | Valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement, tels que les codes de conduite et codes d'éthique | pp. 2, 26-27, 42-44 |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|

**Responsable de la publication**

Danielle Perrette

**Rédaction**

Dario Gerardi

**Collaboration**

Bettina Di Lello, Maud Steininger,  
Mégane Schorderet

**Traductions**

Allemand: Rolf Lüthi Traductions SA, Berne  
Anglais: Tradoc SA, Lutry

**Graphisme et mise en pages**

Théorème Communication, Genève

**Crédits photos**

Dominique Derisbourg, Caroline de Rham,  
Etienne & Etienne, Rainer Sohlbank,  
Cathy Tissot, Hélène Tobler,  
Naomi Wenger, Cédric Widmer,  
Fotolia

**Rapport financier**

Philippe Sallin

**Impression**

Centre d'impression Le Pays SA,  
Porrentruy

